

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2136

13 septembre 2011

SOMMAIRE

4Climate S.à r.l.	102482	LGIG 2 Property C6 S.à r.l.	102502
ABI CEE Holdings S.à r.l.	102482	LUNAV S.A., société de gestion de patri- moine familial	102515
ALF Participations S.A.	102495	LUNAV S.A., société de gestion de patri- moine familial	102515
Barnea S.à r.l.	102496	Medimagicom S.A.	102516
Barnea S.à r.l.	102496	Mediolanum Specialities SICAV-SIF	102515
BB Groupe S.A.	102496	Merwood Properties S.à r.l.	102528
BNP Paribas Leasing Solutions	102497	MGP Dean S.à r.l.	102516
CCEEP Investment 2 S.à r.l.	102497	MGP Jack S.à r.l.	102516
Clear Planet Technologies S.A.	102497	MGP June II S.à r.l.	102517
CMC Biologics S.à r.l.	102498	MGP Malthazar S.à r.l.	102517
Commercial Investment Retail Park Mera- ville S.à r.l.	102497	MGP Sun S.à r.l.	102517
Crex Investments S.A.	102498	Mini Movie International Channel S.à r.l.	102521
Ebony Investments S.à r.l.	102499	Mondo Luxembourg S.A.	102521
Ellerston Asia Pacific (Luxembourg) S.à r.l.	102498	Montaligno S.à r.l.	102528
Foodfin S.A.	102499	Morgan Real Estate S.A.	102528
Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette ...	102482	MSI Beta S.à r.l.	102521
Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette ...	102502	Naeco S.A.	102522
"International Buildings Trade S.A."	102499	Nevest S.A.	102528
iTaste	102518	O'Key Group S.A.	102522
Jack (Cologne 20) S. à r.l.	102499	Paneuropa Real Estate HoldCo	102523
Jack (Cologne 21) S. à r.l.	102500	Paneuropa Real Estate InvestCo	102523
Jack (Pencoed) S.à r.l.	102500	Pradera Southern Formia S.à r.l.	102523
Kaltchuga Capital Management S.A.	102500	P.T.R. Finances S.A.	102522
Kaltchuga Capital Management S.A.	102501	Unity Foundation	102524
Kaltchuga Capital Management S.A.	102501		
KDI S.A.	102501		

4Climate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7248 Bereldange, 21, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 110.580.

—
EXTRAIT

L'associé unique et gérant technique, Madame Nathalie Roth, née le 23 janvier 1971 à Luxembourg communique sa nouvelle adresse: CH-8049 Zurich Hardeggstrasse 12.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Pour 4Climate S.à r.l.

Associé

Référence de publication: 2011102165/14.

(110116482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

ABI CEE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 157.381.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 juin 2011 que les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la société, leurs mandats prenant fin après l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels 2012:

Personnes physiques:

- Monsieur Petr Precechtel, né le 05/11/1976 à Rymarov (République Tchèque), demeurant rue Dicks, 12, L-5521 Remich;

- Monsieur Pascal Peigneux, né le 28/12/1966 à Liège (Belgique), demeurant rue Sainte Croix, 3, B-6780 Wolkrange.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011102177/17.

(110115340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette, Fondation.

Siège social: L-4005 Esch-sur-Alzette, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg G 197.

—
Budget annuel: 2005

Récapitulatif charges directes nettes - par type de frais

(Somme des frais directs, déduction faite des recettes à porter en atténuation de tous les CFA, EF et CFNO, par type de frais)

	Budget accordé 2005 (t)
FRAIS FIXES DIRECTS (FFD)	
60 Consommations et fournitures	1'543'738.50
61 Frais de personnel	67'902'374.71
63 Frais pour immeubles et équip.	5'892'191.25
64 Frais de gestion	1'437'105.48
67 Frais financiers	402'773.75
68 Amortissements et provisions	8'817'805.11
69 Frais exceptionnels	
Total FFD, avant déduction des recettes	85'995'488.79
74 Ventes et prestations diverses	644'040.96
75 Loyers	
76 Subventions d'exploitation	

77 Recettes financières	439'307.17
78 Amortissement subvention d'investissement	4'953'008.68
71-79 1 ^{ères} classes / Recettes exceptionnelles	
Total Recettes à porter en déduction (partie fixe) (-)	<u>6'036'356.81</u>
Total FFD, après déduction des recettes	79'959'131.98
FRAIS VARIABLES DIRECTS (FVD) (PREV.)	
60 Consommations et fournitures	<u>20'934'736.81</u>
Total FVD, avant déduction des recettes	20'934'736.81
72 Chiffre d'affaire exercices antérieurs	
74 Ventes diverses	<u>1'002'800.97</u>
Total Recettes à porter en déduction (partie variable)(-)	<u>1'002'800.97</u>
Total FVD, après déduction des recettes	<u>19'931'935.85</u>
TOTAL FRAIS FIXES (BUDGET INTERNE)	<u>79'959'131.98</u>
TOTAL FRAIS VARIABLES (BUDGET INTERNE)	<u>19'931'935.85</u>
TOTAL BUDGET INTERNE	<u>99'891'067.83</u>

Bilans au 31.12.2005 et 31.12.2004

ACTIF	Note / Annexe	31.12.2005 (1)	31.12.2004 (2)
A. FRAIS D'ETABLISSEMENT:		-	-
B. ACTIF IMMOBILISE			
		31.12.2005	31.12.2004
		191'191'925.20	183'073'972.10
I. Immobilisations incorporelles		577'485.25	623'398.58
II. Immobilisations corporelles		88'131'595.93	90'333'552.99
III. Immobilisations financières		<u>874'164.57</u>	<u>575'833.52</u>
SOUS-TOTAL B		<u>89'583'245.75</u>	<u>91'532'785.09</u>
C. ACTIF CIRCULANT:			
I. STOCKS ET PRESTATIONS EN COURS			
Stocks	C:1)	3'111'966.09	3'013'707.23
Prestations en cours		-	-
II. CREANCES:			
Créances résultant de l'exploitation	4/C: 2)	4'362'609.41	4'303'840.32
Autres créances	5	11'412'781.82	9'380'839.22
III. BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS	6		
Fonds placés à terme:			
- Fonds reçus de l'Etat en vue du financement d'investissements		-	-
- Fonds reçus d'autres tiers en vue du financement d'investissements		-	-
- Autres dépôts à terme		<u>9'420'426.41</u>	<u>10'661'429.17</u>
Sous-total: Dépôts à terme		<u>9'420'426.41</u>	<u>10'661'429.17</u>
Comptes courants:			
- Comptes recevant des fonds de l'Etat en vue du financement d'investissements		-	-
- Comptes recevant des fonds d'autres tiers en vue du financement d'investissements		-	-
- Autres comptes courants		<u>61'623.95</u>	<u>101'540.98</u>
Sous-total: Comptes courants		<u>61'623.95</u>	<u>101'540.98</u>
Caisse		<u>62'825.73</u>	<u>73'257.51</u>
SOUS-TOTAL C		<u>28'432'233.41</u>	<u>27'534'614.43</u>
D. COMPTES DE REGULARISATION	7	157'049.48	172'879.63
E. PERTE DE L'EXERCICE		-	1'233'271.54
Total Actif		<u>118'172'528.64</u>	<u>120'473'550.69</u>
PASSIF	Note / Annexe	31.12.2005 (1)	31.12.2004 (2)

A.' CAPITAUX PROPRES:			
Capital	8/ B: 3)	11'720'943.93	11'720'943.93
Réserves		-	-
Résultats reportés	9	1'763'056.63	2'996'328.16
Subventions et intérêts capitalisés sur subventions	10/ B: 2)	54'207'672.22	56'654'765.11
Dons reçus non investis	11	1'404'276.16	1'217'731.82
Comptes de liaison		-	-
SOUS-TOTAL A		<u>69'095'948.94</u>	<u>72'589'769.02</u>
B.' PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES:			
Provisions pour grosses réparations	12	-	-
Provisions pour créances douteuses		-	-
Autres provisions		4'000.00	4'000.00
SOUS-TOTAL B		<u>4'000.00</u>	<u>4'000.00</u>
C' DETTES:			
I. Avances de la part d'organismes liés			
Autres avances		49'973.35	-
II. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES A DUREE DE PLUS D'UN AN:			
Emprunts en vue du financements d'investissements:	13		
- Emprunts dont le remboursement est pris en charge par l'Etat		-	-
- Emprunts dont le remboursement est pris en charge par d'autres tiers		-	-
- Autres emprunts contractés en vue du financement d'investissements		18'105'824.62	11'223'301.68
Autres emprunts et dettes à plus d'un an:			
- Emprunts auprès d'organismes liés		-	-
- Autres emprunts		2'693'972.32	2'693'972.32
SOUS-TOTAL II		<u>20'799'796.94</u>	<u>13'917'274.00</u>
III. AUTRES DETTES:			
Fournisseurs:	14/ C: 3)		
- Dettes sur achats et prestations de services généraux		4'140'879.99	4'722'720.81
- Dettes sur achats et prestations de services fournis dans le cadre d'investissements		1'429'288.25	2'462'882.03
Autres dettes		8'403'569.22	7'898'071.34
Banques et établissements financiers:			
- Emprunts à moins d'un an et découverts en compte courant:		5'231'506.17	13'331'075.88
- Comptes recevant des fonds de l'Etat en vue du financement d'investissements		7'900'181.87	5'547'657.31
- Comptes recevant des fonds d'autres tiers en vue du financement d'investissements		-	-
- Autres comptes courants		-	100.30
SOUS-TOTAL III		<u>27'105'425.50</u>	<u>33'962'507.67</u>
SOUS-TOTAL C		<u>47'955'195.79</u>	<u>47'879'781.67</u>
D.' COMPTES DE REGULARISATION		-	-
E.' BENEFICE DE L'EXERCICE		1'117'383.91	-
Total Passif		<u>118'172'528.64</u>	<u>120'473'550.69</u>

(1) Avant décompte budgétaire des exercices 1997 à 2005

(2) Avant décompte budgétaire des exercices 1997 à 2004

Comptes de profits et Pertes 2005 et 2004

	Note / Annexe	2005 (1)	2004 (2)
A. PRODUITS D'EXPLOITATION	15		

	Hospitalisations et accouchements		1'566'143.46	1'307'174.91
	Activités médicales		960'655.94	813'288.71
	Honoraires médicaux		-	-
	Participation directe à des frais par UCM		97'830'143.85	86'047'727.92
	Produits accessoires	16	4'046'259.06	3'767'879.00
	Loyers		38'495.58	34'840.69
	Contributions courantes diverses à des charges		936'888.26	1'516'983.12
	Sous-total Produits d'exploitation		105'378'586.15	93'487'894.35
A.'	CHARGES D'EXPLOITATION			
	Achats		(24'581'024.63)	(22'385'591.91)
	Variation de stocks		(71'510.86)	87'899.62
	Frais de personnel	17	(67'994'363.77)	(61'557'795.10)
	Frais pour immeubles et équipements		(6'413'469.56)	(5'934'870.76)
	Dont:	2005	2004	
	Loyers et charges payés à des organismes liés:	-	-	
	Loyer et charges autres:	(348'923.62)	757'908.61	
	Autres charges d'exploitation		(1'691'423.45)	(1'440'921.56)
	Impôts sur le revenu et sur le capital		-	-
	Corrections de valeur	18/B: 1)	(10'224'062.09)	(9'716'990.49)
	Dotations aux provisions		-	(4'000.00)
	Sous-total Charges d'exploitation		(110'975'854.36)	(100'952'270.20)
A.-A.'	RESULTAT D'EXPLOITATION		(5'597'268.21)	(7'464'375.85)
B.	AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS:			
	En provenance de l'Etat	B: 2)	5'536'198.50	6'062'224.76
	Autres		6'774.82	4'884.31
	PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS:			
C.	Produits financiers, escomptes		475'428.82	372'551.24
C.'	Frais financiers:			
	Dus à des organismes liés		-	-
	Autres frais financiers		(426'235.43)	(406'480.04)
C.-C.'	RESULTAT FINANCIER		49'193.39	(33'928.80)
	Dont: Produits ./ charges des comptes	2005	2004	
	courants et des emprunts à moins d'un an	174.25	(17.18)	
(A.+B.+C.)-(A.'+C.)	RESULTAT COURANT		(5'101.50)	(1'431'195.58)
D.	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Subventions d'exploitation exceptionnelles		-	-
	Autres produits exceptionnels	19	1'228'055.13	1'155'282.30
D.'	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20	(105'569.72)	(957'358.26)
D.-D.'	RESULTAT EXCEPTIONNEL		1'122'485.41	197'924.04
	TOTAL PRODUITS		112'625'043.42	101'082'836.96
	TOTAL CHARGES		(111'507'659.51)	(102'316'108.50)
	Résultat de l'exercice		1'117'383.91	(1'233'271.54)

(1) Avant décompte budgétaire des exercices 1997 à 2005

(2) Avant décompte budgétaire des exercices 1997 à 2004

Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2005

Table des matières

NOTE 1 -	Activité de l'établissement	1
NOTE 2 -	Principales méthodes comptables	1

NOTE 3 - Immobilisations	6
NOTE 4 - Créances résultant de l'exploitation	7
NOTE 5 - Autres créances	7
NOTE 6 - Banques et établissements financiers	10
NOTE 7 - Compte de régularisation actif	10
NOTE 8 - Capital	10
NOTE 9 - Résultats reportés	13
NOTE 10 - Subventions et intérêts capitalisés sur subventions	13
NOTE 11 - Dons	16
NOTE 12 - Autres provisions	16
NOTE 13 - Emprunts et dettes assimilés à durée de plus d'un an	17
NOTE 14 - Autres dettes	17
NOTE 15 - Produits d'exploitation	18
NOTE 16 - Produits d'exploitation	20
NOTE 17 - Frais de personnel	21
NOTE 18 - Impôts sur les revenus et sur le capital	22
NOTE 19 - Autres produits exceptionnels	22
NOTE 20 - Charges exceptionnelles	23
NOTE 21 - Engagements	23
NOTE 22 - Informations concernant les membres des organes d'administration	23
NOTE 23 - Evénements postérieurs à la clôture	24

Note 1. Activité de l'établissement. L'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette a été initialement constitué sous forme de société civile en date du 11 avril 1924 par acte sous seing privé.

Transformé en date du 21 avril 1955 en établissement d'utilité publique régi par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, l'Hôpital a été reconnu comme tel par un arrêté grand-ducal du 2 décembre 1955.

Le 1 juillet 2004, l'exploitation hospitalière de l'Hôpital de la Ville de Dudelange a été transférée à l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Une convention d'intégration a été signée le 23 mars 2004 entre les deux Hôpitaux pour constituer l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette (l'"Hôpital").

L'Hôpital exerce les activités de soins, de diagnostics, de traitements, d'hospitalisation et d'enseignement.

Note 2. Principales méthodes comptables.

1. Présentation des comptes

Les présents comptes annuels de l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette sont établis en conformité avec les règles définies aux sous-sections 1 à 9 et 11 de la section XIII de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par le règlement grand-ducal du 28 février 1994 qui déroge aux articles 214 et 230 de ladite loi.

Le bilan, le compte de profits et pertes ainsi que l'annexe propres à l'Hôpital sont exclusivement établis aux fins de la loi du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers.

2. Périmètre considéré

Les présents états financiers s'étendent aux opérations de l'Hôpital au sens de l'article 1 de la loi précitée du 28 août 1998.

Le périmètre comptable est de plus délimité par les dispositions de l'article 2 (1) et (2) du règlement grand-ducal du 28 février 1994 fixant un schéma de présentation uniforme des comptes annuels des hôpitaux.

En application de l'article 4 du règlement grand-ducal du 28 février 1994 précité et en vertu de ce qui précède, il résulte que les activités imputables à des personnes et structures annexes existant sous la forme de fondation, d'association ou autres (médecins) et n'entrant pas directement dans la réalisation de l'objet social de l'Hôpital sont exclues des présents états financiers.

Sont expressément exclus du périmètre de l'Hôpital:

- la Maison de Soins, louée à l'Etat luxembourgeois pour EUR 0.02 par an;

Dans le cadre de la loi du 17 décembre 1998, portant création d'un établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées", en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999, la gestion de la Maison de Soins d'Esch-sur-Alzette, jusqu'à cette date effectuée par l'Etat, a été reprise par ce nouvel établissement public.

- l'école, qui a été cédée au Ministère de l'Education, mais dont certains aménagements ont été pris en charge par l'Hôpital;

- le Centre National de Radiothérapie (Centre François Baclesse), entré en activité depuis le 3 janvier 2000, qui est installé dans des locaux de l'Hôpital qui lui sont loués.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, la crèche n'est plus subventionnée par l'Etat luxembourgeois. Les dépenses encourues par la Crèche depuis cette date sont prises en charge par l'Hôpital par l'intermédiaire du budget de l'Union des Caisses de Maladie. La Crèche est intégrée définitivement dans l'activité de l'Hôpital depuis le 1^{er} janvier 2000 (voir détails à la note 8).

De même, la présente situation comptable est basée sur une notion d'unicité de patrimoine qui se compose de parties:

- opposables / non-opposables vis-à-vis de l'Union des Caisses de Maladie (l' "U.C.M.");
- budgétisées / non-budgétisées;
- autorisées / non-autorisées.

Ces parties forment un tout indissocié dans les présents états financiers et concernent toutes les transactions (dépenses, investissements, recettes,...).

3. Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers sont arrêtés sur base des informations à la disposition de l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Ainsi, en application de la procédure budgétaire introduite à partir de l'exercice 1995 par la Convention entre l'Union des Caisses de Maladie et l'Entente des Hôpitaux Luxembourgeois conclue en exécution de l'article 74 et suivants du Code des assurances sociales, la participation par l'Union des Caisses de Maladie aux frais de l'exercice de l'Hôpital et la prime annuelle de qualité et de performance font l'objet, postérieurement à l'approbation des comptes annuels, d'un décompte budgétaire définitif avec l'Union des Caisses de Maladie.

Les éléments d'appréciation de la hauteur du décompte budgétaire relatif à un exercice spécifique étant insuffisants lors de la clôture des comptes dudit exercice, ce décompte budgétaire est dès lors inclus, si possible, dans les états financiers relatifs à l'exercice qui suit.

Au moment de la clôture des comptes 2005, les décomptes budgétaires relatifs aux exercices 1997 à 2005 ne sont pas encore disponibles. En l'absence d'éléments suffisants pour apprécier le montant des redressements à opérer, ces derniers ne sont donc pas inclus dans les comptes annuels 2005.

Les présents états financiers comprennent toutefois une avance de 95% (EUR 965.474,00) sur la prime de qualité pour l'exercice 2003.

Les décomptes définitifs relatifs aux exercices 1997 à 2005 seront inclus dans les comptes annuels relatifs à l'exercice durant lequel ils seront approuvés.

La comptabilisation de ces décomptes ayant trait à une année antérieure, les détails des redressements relatifs aux dits décomptes se trouveront dans les catégories de recettes / dépenses exceptionnelles et non dans les recettes / dépenses ordinaires.

Les autres événements postérieurs à la clôture sont également repris dans le rapport de gestion 2005 (Cf. note 23).

4. Devises étrangères

Les comptes de l'Hôpital sont établis en Euros (EUR).

Les avoirs et les dettes libellés en autres devises étrangères (devises hors zone Euro) sont convertis en Euro au cours de change en vigueur au moment de la transaction. L'omission de leur évaluation au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice n'a pas d'effet significatif sur les comptes.

Les produits et les charges en d'autres devises étrangères (devises hors zone Euro) sont convertis en Euros au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les gains et les pertes de change résultant de leur règlement sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

5. Immobilisations

a. Valorisation

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Une réduction de valeur est comptabilisée sur les immobilisations financières lorsque la valeur en fin d'exercice est inférieure à la valeur nominale et que l'on prévoit que cette dépréciation sera durable.

b. Amortissement

A l'exception des terrains et des immobilisations en cours qui ne font pas l'objet d'amortissement, les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties sur une base linéaire selon leur durée de vie estimée ou sur base des taux d'amortissement habituellement utilisés dans le secteur hospitalier.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants:

- Constructions	4 %
- Installations	10-25 %
- Mobilier	10-33 %

c. Acquisitions de faible valeur

Les acquisitions ayant le caractère d'immobilisation, mais dont le coût d'acquisition est inférieur à LUF 35.000 (EUR 867,63) au niveau d'indice 100 du coût de la vie, sont comptabilisées directement en charges en vertu de l'article 15 de la convention conclue entre l'Union des Caisses de Maladie et l'Entente des Hôpitaux Luxembourgeois le 16 février 1996.

6. Stocks

Les stocks sont évalués à leur prix d'acquisition calculé selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Au cas où la valeur de réalisation nette est inférieure aux valeurs préconisées par la méthode précitée, c'est cette dernière qui est retenue.

7. Créances

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale. S'il devient évident que le montant récupérable est inférieur à la valeur nominale, la réduction de valeur y afférant est comptabilisée en compte de profits et pertes.

8. Comptes de régularisation actif

Les comptes de régularisation actif incluent des charges comptabilisées pendant l'exercice par l'Hôpital mais concernant des exercices ultérieurs.

9. Subventions d'Investissement

Les subventions destinées au financement d'investissements immobiliers ou mobiliers sont portées au passif du bilan de l'exercice où elles sont accordées. Elles sont amorties sur une base linéaire au même rythme que les actifs auxquels elles se réfèrent et à partir de la même date.

Les subventions portant sur des commandes ou des immobilisations en cours ne sont pas amorties.

Les subventions d'investissement au passif du bilan reprennent les éléments suivants:

- Les subventions reçues avant la clôture des présents états financiers, amorties au même rythme que les investissements qu'elles servent à financer.

- Les intérêts créditeurs perçus sur le compte dit "bloqué" de l'Etat existant avant la loi de financement du 21 juin 1999.

- Les subventions à recevoir en relation avec des investissements financés par découverts bancaires;

- Les subventions à recevoir en relation avec des immobilisations financées, reprises en "dettes fournisseurs" et "factures à recevoir" à la clôture.

10. Dons

A partir de l'exercice 1999, les dons sont portés au passif du bilan de l'exercice où ils sont reçus et amortis au même rythme que les actifs qu'ils ont servi à financer.

Les dons ayant servi à financer des dépenses courantes de l'exercice sont affectés aux recettes de l'exercice clôturé.

11. Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels représentent les charges et les produits significatifs qui ne proviennent pas des activités ordinaires de l'Hôpital ou qui sont imputables à un exercice antérieur.

Note 3. Immobilisations.

1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les mouvements survenus au cours de l'exercice sur les comptes d'immobilisations sont détaillés dans l'annexe B1 jointe aux présentes notes.

2. Immobilisations en cours

Les immobilisations en-cours sont en majeure partie relatives à des grands projets de modernisation et d'extension. Lesdites immobilisations sont systématiquement transférées en immobilisations amortissables dès que les phases importantes des projets sont terminées.

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières au terme des deux derniers exercices se composent des montants suivants:

	31.12.2005	31.12.2004
	EUR	EUR
Parts Coopératives Spidolwäscherei (1)	156.172,92	156.172,92
Provision pour dépréciation de la valeur des parts Spidolwäscherei (1)	(156.172,92)	(95.033,58)
Participation GIE Artur (2)	<u>874.164,57</u>	<u>514.694,18</u>
Immobilisations financières à la clôture	<u>874.164,57</u>	<u>575.833,52</u>

(1) Les Parts Coopératives correspondent à un apport effectué en 1997 au profit de la société coopérative "Spidolwäscherei" dont l'Hôpital est membre fondateur.

En contrepartie de son apport initial (pour un total de EUR 156.712,92), l'Hôpital détient 630 parts d'une valeur nominale de EUR 247,89, chacune entièrement souscrite et libérée lors de la constitution de la société.

Au terme de l'exercice 2005, une provision pour dépréciation de la valeur des parts "Spidolwäscherei" de EUR 156.172,92 (EUR 95.033,58 en 2004) a été comptabilisée sur ce poste.

(2) L'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette est membre fondateur du G.I.E. Artur constitué en date du 22 septembre 2003. Aucun apport en capital n'a été prévu dans cet acte de constitution. Cependant en 2005, une participation de EUR 874.164,57 (EUR 514.694,18 en 2004) correspondant au montant des factures payées par l'Hôpital pour le projet G.I.E. Artur a été comptabilisée. L'Hôpital est tenu de financer 50% des excédents de dépenses dégagés par le G.I.E..

Note 4. Créances résultant de l'exploitation. Le solde des créances résultant de l'exploitation est détaillé dans l'annexe C2 jointe aux présentes notes.

Au 31 décembre 2005, l'Hôpital ne détient aucune créance dont la durée résiduelle est supérieure à un an.

Les créances résultant de l'exploitation contiennent uniquement les créances relatives aux actes hospitaliers.

Note 5. Autres créances. Les autres créances au terme des deux derniers exercices se composent des montants suivants:

	31.12.2005 EUR	31.12.2004 EUR
Subventions à recevoir (1)	9.244.225,29	7.518.739,65
Créances sur autres activités (2)	1.903.858,53	1.506.765,27
Provisions pour dépréciation des créances (3)	-18.186,83	-18.186,83
Produits divers à recevoir (4)	109.538,27	98.668,90
Clients - factures à émettre (5)	106.304,93	183.240,47
Fournisseurs débiteurs	64.145,34	88.366,07
Notes de crédit à recevoir (6)	2.896,29	4.137,62
Personnel - avances et acomptes	0,00	-891,93
Autres créances à la clôture	<u>11.412.781,82</u>	<u>9.380.839,22</u>

(1) Les "subventions à recevoir" peuvent se décomposer comme suit (Cf. note 10):

	31.12.2005 EUR
Subvention à recevoir en relation avec des immobilisations financées par découverts bancaires (a)	7.900.181,87
Subvention à recevoir en relation avec des immobilisations financées, reprises en dettes fournisseurs à la clôture (b)	1.304.068,33
Subvention à recevoir en relation avec des immobilisations à payer à ARTUR GIE (c)	<u>39.975,09</u>
Subventions à recevoir au 31 décembre 2005	<u>9.244.225,29</u>

(a) Lors de la clôture au 31 décembre 2005, le solde du compte bancaire ouvert auprès de la Banque Générale du Luxembourg (n°30-620195-11) était à découvert d'un montant de EUR 7.900.181,87 (intérêts débiteurs compris). Partant du principe que la partie des factures payée par ce compte correspond à la partie subventionnée par l'État, la variation dudit compte correspond aux subventions accordées lors de l'exercice clôturé (Cf. note 10).

Le montant à comptabiliser en subventions à recevoir lors de la présente clôture correspond au solde intégral du compte bancaire (découvert) à la clôture au 31 décembre 2005.

(b) La partie des investissements pris en charges par l'Etat se retrouvant dans les factures fournisseurs non liquidées à la clôture correspond également à des subventions à recevoir, lesdites factures devant être liquidées par le compte précité. C'est la raison pour laquelle un montant de EUR 1.304.068,33 relatif aux dettes fournisseurs financées par l'Etat ouvertes à la clôture a d'ores et déjà été réintégré dans les subventions à recevoir.

(c) Ce montant correspond à des subventions à recevoir relatives aux relevés non payés au 31 décembre 2005 à ARTUR GIE. En effet, ce montant de EUR 39.975,09 correspond à des factures d'immobilisations à payer par l'Hôpital au GIE dans le cadre du projet d'extension.

(2) Les "créances sur autres activités" concernent principalement des créances envers diverses collectivités publiques et administrations communales. En date du 31 décembre 2005, cette rubrique inclut un montant de EUR 205.422,98 (EUR 246.020,77 au 31 décembre 2004) relatif à la fourniture d'énergie à ces collectivités publiques et administrations communales, par la centrale de cogénération de l'Hôpital ("BHKV").

(3) Les provisions pour dépréciation des créances correspondent à un litige sur une facture fournisseur.

(4) Le poste "Produits divers à recevoir" correspond principalement à des rémunérations de garde pour la période de juillet à décembre 2005 versées en 2005 par l'Hôpital et n'ayant pas encore été remboursées par l'UCM à la clôture (EUR 92.825,84).

(5) Le poste "Clients - facture à émettre" correspond aux factures à envoyer aux patients relatives à des prestations fournies et à des marchandises distribuées avant le 31 décembre 2005.

(6) Le poste "Notes de crédit à recevoir" correspond à la comptabilisation manuelle de notes de crédit sur factures qui sont jugées litigieuses par l'Hôpital.

Note 6. Banques et Établissements financiers. Au terme des deux exercices précédents, les soldes bancaires et les soldes de caisses de l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette se présentent comme suit:

	31.12.2005 EUR	31.12.2004 EUR
Placements à terme - hôpital	9.029.409,61	9.521.761,67

Placements à terme - centrale	391.016,80	1.139.667,50
Sous-total dépôts à terme	9.420.426,41	10.661.429,17
Compte courant - hôpital	55.496,99	99.885,85
Compte courant - crèche	0,00	1.655,13
Compte courant - centrale	6.126,96	0,00
Sous-total comptes courants	61.623,95	101.540,98
Caisses	62.825,73	73.257,51
Solde disponibilités au 31 décembre 2005	9.544.876,09	10.836.227,66

Note 7. Compte de régularisation actif. Le compte de régularisation actif se compose de charges relatives à des exercices ultérieurs.

Note 8. Capital.

	EUR
Apports initiaux	
Ville d'Esch-sur-Alzette	242.935,65
Arbed	179.722,81
	<u>422.658,46</u>
Apports ultérieurs	
Ville d'Esch-sur-Alzette	9.679.585,25
Arbed	421.419,00
Réserve de réévaluation (1)	475.999,47
Ville d'Esch-sur-Alzette (2)	669.064,62
	<u>11.246.068,34</u>
Reprise de la crèche (3)	
Ville d'Esch-sur-Alzette	48.621,29
Arbed	3.595,84
	<u>52.217,13</u>
Capital au 31 décembre 2005	11.720.943,93

(1) La réserve de réévaluation représente l'écart de réévaluation légale engendré par la conversion du bilan de Reichsmark en francs luxembourgeois en 1944.

(2) Le poste "Capital" inclut un montant de EUR 669.064,62 qui correspond à une participation de la Ville d'Esch-sur-Alzette à la réalisation de l'agrandissement de l'Hôpital.

En effet, par un acte de vente daté du 28 février 1996, la Ville a cédé à l'Hôpital un terrain d'une superficie de 27 ares 41 centiares pour le prix symbolique de EUR 247,89.

Or, il ressort de l'acte de vente précité que ce terrain est estimé à EUR 669.312,51.

Par décision de la Commission Administrative en date du jeudi 3 juillet 1997, la différence entre la valeur estimée du terrain acquis et le montant payé symboliquement a été reprise d'une part en immobilisations corporelles (à l'actif du bilan) et d'autre part en apport ultérieur de capital (au passif du bilan).

(3) Au cours de l'exercice 2000, l'Hôpital a repris l'activité de la crèche.

L'intégration de la crèche dans les comptes de l'Hôpital s'est effectuée à hauteur de la valeur nette de la crèche au moment de la reprise.

La "reprise" en question peut se décomposer comme suit:

ACTIF	EUR	PASSIF	EUR
Immobilisations nettes	37.755,00	Subventions nettes	62.563,77
Réalisable	535,25	Découvert bancaire	627,54
Disponible	79.735,03	Dettes	2.616,84
TOTAL	<u>118.025,28</u>	TOTAL	<u>65.808,15</u>
		Reprise de la crèche	52.217,13
Total Actif	<u>118.025,28</u>	Total Passif	118.025,28

Pour information, ces valeurs (non auditées) résultent d'informations fournies au service comptable de l'Hôpital au moment de la reprise de la crèche.

Le montant de la reprise a ensuite été réparti, au niveau du capital, au prorata des apports initiaux et ultérieurs de la Ville d'Esch-sur-Alzette et de l'Arbed.

Cette répartition se décompose comme suit:

	VILLE D'ESCH-SUR- ALZETTE EUR	ARBED EUR
Apport initial:	242.935,66	179.722,81
Apports ultérieurs:		
- apport ultérieur 1:	421.418,99	421.418,99
- apport ultérieur 2:	9.258.166,26	0,00
- réserve de réévaluation:	273.595,00	202.404,47
- cession terrain par la Ville d'Esch/Alzette:	669.064,62	0,00
TOTAL	10.865.180,53	803.546,27
Pourcentage antérieur de participation	93,113677%	6,886323%
Répartition de la valeur comptable de la crèche au prorata du pourcentage des apports antérieurs (EUR 52.217,13)	48.621,29	3.595,84
TOTAL CAPITAL FINAL	10.913.801,82	807.142,11

Note 9. Résultats reportés. Les résultats reportés à la clôture des deux derniers exercices peuvent se décomposer comme suit:

	31.12.2005 EUR	31.12.2004 EUR
Résultats reportés à l'ouverture de l'exercice	2.996.328,16	1.762.676,07
Résultat de l'exercice précédent	(1.233.271,54)	1.233.652,09
Résultats reportés à la clôture de l'exercice	1.763.056,63	2.996.328,16

Les résultats reportés à la clôture 2005 ne tiennent pas compte des décomptes UCM relatifs aux exercices 1997 à 2004.

Note 10. Subventions et Intérêts capitalisés sur subventions. Le solde des subventions et Intérêts capitalisés sur subventions est détaillé dans l'annexe B2 jointe aux présentes notes.

Le détail des subventions d'investissements se présente de la façon suivante au 31 décembre 2005:

	ETAT	AUTRES
A. Montant reçu à l'ouverture de l'exercice:		
Dont - subventions	103.731.485,99	1.118.106,35
- intérêts	9.848.087,54	0,00
B. Entrées:		
Dont - subventions sur grands projets d'invest. (1)	2.874.158,67	0,00
- subventions sur investissements courants (2)	202.896,92	42.024,74
- transferts internes (3)	6.605.678,20	0,00
- intérêts (1)	174.004,33	0,00
B'. Sorties:		
Dont - subventions sur grands projets d'invest.	(32.926,65)	0,00
- subventions sur investissements courants	0,00	0,00
- transferts internes (3)	(6.605.678,20)	0,00
- intérêts	0,00	0,00
C. Montant total reçu à la clôture de l'exercice:		
Dont - subventions	106.775.614,93	1.160.131,09
- intérêts	10.022.091,87	0,00
D. Corrections de valeur:		
- cumulées à l'ouverture de l'exercice	47.245.024,47	949.802,76
- courantes	5.459.632,76	42.852,79
- exceptionnelles (4)	40.487,77	0,00
- reprises (5)	(9.726,75)	0,00
E. Valeur nette à la clôture de l'exercice	54.040.196,68	167.475,54

(1) Les entrées de subventions sur grands projets d'investissements correspondent à l'addition des éléments suivants:

	Etat EUR
Paiements reçus l'Etat au cours de l'exercice 2005	1.948.272,42
Variation du découvert bancaire pris en charge par l'Etat	2.352.524,56

Variation des fournisseurs sur investissements à payer, dont le remboursement doit être pris en charge par l'Etat	(1.426.638,31)
Total entrées sur grands projets d'investissements et intérêts en 2005	2.874.158,67

(2) Les entrées de subventions sur investissements courants correspondent à l'addition des éléments suivants:

Objet de la subvention	Etat EUR	Autres EUR
Utilisation de dons	0,00	42.024,74
Subvention reçue pour l'équipement de chirurgie assistée par ordinateur	163.574,16	0,00
Subvention reçue dans le cadre du projet "PV- LAB - Photovoltaic Laboratory"		
(1 ^{ère} tranche)	<u>39.322,76</u>	<u>0,00</u>
Total entrées sur investissements courants en 2005	202.896,92	42.024,74

(3) Les transferts internes d'un montant de EUR 6.605.678,20 en 2005 correspondent au transfert des subventions sur projets d'investissements non encore réalisés vers les subventions relatives à la loi de financement du 21.06.1999 (projet NC 94) en vue de démarrer leur amortissement au même rythme que les investissements qu'elles financent.

(4) Les corrections de valeur exceptionnelles pour un montant total de EUR 40.487,77 peuvent se décomposer comme suit:

	Etat EUR
Amortissement exceptionnel sur subvention reçue pour l'équipement de chirurgie assistée	23.806,36
Amortissement exceptionnel sur subvention reçue pour des équipements mobilier (Armoires)	20.163,93
Autres amortissements exceptionnels correspondant aux rattrapages d'amortissements de subventions reçues postérieurement au début de l'amortissement des grands projets d'investissements sous-jacents (loi de financement du 21.06.1999)	(2.716,22)
Amortissement exceptionnel sur subvention reçue pour un équipement de radiologie	<u>(766,30)</u>
Total corrections de valeurs exceptionnelles 2005	40.487,77

(5) Les sorties de subventions sur investissements courants correspondent à la sortie du subside relatif à la cession d'un container de la cuisine.

Note 11. Dons. La valeur des dons reprise au passif du bilan se décompose comme suit au 31 décembre 2005:

	31.12.2005	31.12.2004
Dons reçus non encore affectés à l'ouverture	1.217.731,82	985.803,70
Dons reçus au cours de l'exercice clôturé	264.140,79	280.654,13
Dons affectés à des investissements au cours de l'exercice clôturé	(42.024,74)	(12.000,00)
Dons affectés à des charges d'exploitation de l'exercice clôturé	<u>(35.571,71)</u>	<u>(36.726,01)</u>
Dons à la clôture de l'exercice	1.404.276,16	1.217.731,82

Le poste des "dons" au passif du bilan reprend les dons non encore affectés à des investissements ou à des charges d'exploitation courantes à la clôture de l'exercice.

Lorsqu'un don est utilisé pour l'acquisition d'un investissement, il est transféré vers le poste "Subventions et intérêts capitalisés sur subventions" et amorti au même rythme que l'investissement qu'il a servi à financer. Ce don affecté est dès lors repris en entrée dans l'annexe B2 relative aux subventions d'investissements.

Si un don est utilisé pour couvrir des charges d'exploitation de l'exercice, il est transféré dans les produits de l'exercice clôturé.

Note 12. Autres provisions. Au 31 décembre 2005, une provision pour litige de EUR 4.000,00 est comptabilisée (EUR 4.000,00 au 31 décembre 2004).

Aucune provision pour décompte budgétaire n'a été enregistrée dans les comptes annuels 2005 concernant les décomptes budgétaires des exercices 1997 à 2005.

En effet, les éléments qui pourraient permettre d'évaluer les redressements correspondant sont actuellement insuffisants. Ces décomptes budgétaires seront pris en compte dans les comptes annuels relatifs aux exercices durant lesquels ils seront définitivement approuvés.

Note 13. Emprunts et Dettes assimilés à durée de plus d'un an. Aucune dette n'a une durée résiduelle supérieure à cinq ans, ni n'est garantie par des sûretés réelles.

Les "autres emprunts" correspondent à une dette envers l'Etat pour un montant de EUR 2.693.972,32. Cette dette est non porteuse d'intérêts.

Note 14. Autres dettes. Le solde des autres dettes est détaillé dans l'annexe C3 jointe aux présentes notes.

Ce solde se compose principalement des montants suivants au terme des deux derniers exercices:

	31.12.2005 EUR	31.12.2004 EUR
Frais divers à payer (1)	159.107,51	148.573,61
Sous total frais à payer	159.107,51	148.573,61
Provision pour congés à payer	1.770.228,09	1.579.882,12
Salaires nets à payer	446.745,09	450.594,50
Dettes envers délégation du personnel	17.739,87	9.356,88
Saisies et cessions sur salaires	2.008,29	2.156,20
Dettes diverses envers le personnel	12.821,08	0,00
Sous total dettes relatives au personnel	2.249.542,42	2.041.989,70
Dettes envers les organismes de Sécurité Sociale	2.061.574,04	1.932.496,52
Sous total dettes envers la sécurité sociale	2.061.574,04	1.932.496,52
Administration des Contributions Directes (retenues d'impôts sur salaires)	1.329.832,97	1.251.536,06
Administration de l'Enregistrement et des Domaines (TVA à payer)	147.037,17	83.661,08
Sous total dettes envers état et collectivités publiques	1.476.870,14	1.335.197,14
Cautions téléphoniques	14.988,00	15.456,88
Autres dettes diverses (2)	2.423.561,91	2.424.357,43
Différence compte de liaison	0,06	0,06
Associé - Dette envers Centre François Baclesse (80%)	14.340,11	0,00
Associé - Dette envers Centre François Baclesse (20%)	3.585,03	0,00
Sous total autres dettes	2.456.475,11	2.439.814,37
Total général autres dettes	8.403.569,22	7.898.071,34

(1) Le poste "Frais divers à payer" correspond principalement à des rémunérations de garde pour la période de juillet à décembre 2005, à verser par l'Hôpital (EUR 92.826,16).

(2) Le poste "Autres dettes diverses" correspond essentiellement à une dette envers l'Hôpital de la ville de Dudelange de EUR 2.423.177,80 concernant la reprise des immobilisations.

Note 15. Produits d'exploitation.

1. Répartition des produits d'exploitation

Depuis l'instauration en 1995 du système de la budgétisation prévisionnelle et flexible des hôpitaux, une différenciation a été faite dans les postes du compte de profits et pertes entre les prestations opposables à l'UCM et celles qui ne le sont pas. En effet, la répartition des recettes dans les différents comptes de produits d'exploitation n'a été conservée que pour les prestations non opposables à l'UCM. Les autres prestations sont regroupées dans le compte "participation directe à des frais par l'UCM".

Par ailleurs, les décomptes budgétaires établis avec l'Union des Caisses de Maladie sont établis postérieurement à l'approbation des comptes annuels d'un exercice donné. Les recettes / charges découlant de ces décomptes sont alors systématiquement comptabilisées en résultat exceptionnel dans les états financiers des exercices durant lesquels ces décomptes sont reçus par l'Hôpital (Cf. Note 2 - Point 3.).

2. Détail du poste "Participation directe à des frais par l'UCM"

Les montants repris sous ce poste pour les deux derniers exercices sont les suivants:

	31.12.2005 EUR	31.12.2004 EUR
Participation de l'UCM aux frais variables de l'Hôpital.	19.097.859,85	17.504.245,42
Participation de l'UCM aux frais fixes de l'Hôpital:		
- Montant initialement convenu avec l'UCM		
(protocole d'accord du 14 octobre 2005)	78.228.879,00	0,00
(protocole d'accord du 28 juin 2004)	0,00	62.063.784,00
- Rectification générale calculée par l'U.C.M.		
(Réévaluation de la participation de l'UCM aux frais, basée sur l'évolution réelle de l'indice du coût de la vie, des charges salariales, ...), protocole du 24 octobre 2005	503.405,00	0,00
(Réévaluation de la participation de l'UCM aux frais, basée sur l'évolution réelle de l'indice du coût de la vie, des charges salariales,...), protocole du 29 septembre 2004	0,00	447.954,00
(Arrérages 2003). relevé UCM du 12 mai 2004	0,00	761.328,00
(1) Participation de l'UCM aux frais fixes de l'Hôpital de la ville de Dudelange		

de juillet 2004 à décembre 2004:

- Montant initialement convenu avec l'UCM

(protocole d'accord du 26 janvier 2005) 0,00 5.240.814,00

- Rectification générale calculée par l'U.C.M. (Réévaluation de la participation de l'UCM aux frais, basée sur l'évolution réelle de l'indice du coût de la vie,

des charges salariales,...), protocole du 29 septembre 2004 0,00 29.602,50

Participation directe à des frais par l'UCM 97.830.143,85 86.047.727,92

(1) Suite à la fusion entre l'HVEA et l'HVD le 1^{er} juillet 2004 (Cf. Note 1), la participation de l'UCM à l'Hôpital de la ville de Dudelange, pour les 6 derniers mois de l'exercice 2004, a été intégrée dans les comptes de l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Note 16. Produits accessoires. Les produits accessoires contiennent notamment des produits relatifs à l'exploitation de la centrale d'énergie "BHKW" pour un montant de EUR 1.105.358,51 (EUR 1.036.432,70 en 2004).

Note 17. Frais de personnel.

1. Détail des Frais de personnel

Les frais de personnel au cours des deux derniers exercices se décomposent comme suit:

	31.12.2005	31.12.2004
	EUR	EUR
Salaires et traitements bruts	59.466.712,16	53.725.553,65
Charges sociales	7.280.574,81	6.529.276,93
Dont: charges pour pensions: 2005:	EUR 4.701.142,12	
2004:	EUR 4.237.544,63	
Autres frais de personnel	1.247.076,80	1.302.964,52
Total frais de personnel	67.994.363,77	61.557.795,10

Les "autres frais de personnel" comprennent notamment à la clôture 2005:

- des frais de pensions complémentaires versées par l'Hôpital pour EUR 250.040,10,
- des frais de formation continue pour EUR 207.407,62.

2. Nombre de personnes employées en moyenne au cours de l'exercice

Le nombre de personnes employées en moyenne au cours de l'exercice a évolué comme suit:

	2005	2004
	E.T.P.	E.T.P.
Employés	1.013,69	932,98
Total	1.013,69	932,98

Note 18. Impôts sur les revenus et Sur le capital. En vertu de l'article 22 de la loi du 10 décembre 1975, l'Hôpital est exonéré de tout impôt et taxe au profit de l'Etat et des communes, à l'exception des retenues à la source sur salaires et traitements et de la taxe sur la valeur ajoutée.

L'Hôpital n'étant imposable ni sur le revenu, ni sur le capital, aucune provision n'est effectuée à la clôture de l'exercice.

Note 19. Autres produits exceptionnels. Les autres produits exceptionnels se composent principalement des montants suivants à la clôture de l'exercice 2005:

	31.12.2005
	EUR
Produits sur exercices antérieurs Sécurité Sociale (1)	1.014.077,29
Produits de cession d'autres éléments d'actif (2)	86.150,01
Produits d'amortissement exceptionnel (3)	47.818,77
Libéralités, dons reçus (4)	35.571,71
Indemnités d'assurances touchées (5)	25.392,00
Produits sur exercices antérieurs divers	12.199,46
Autres produits exceptionnels divers	6.410,84
Rentrées sur créances amorties	435,05
Total produits exceptionnels	1.228.055,13

(1) En 2005, l'Hôpital s'est vu attribuer par l'Union des Caisses de Maladie une avance de 95% de la prime de qualité obtenue pour l'exercice 2003 (EUR 965.474,00). L'avance a été calculée sur le budget opposable provisoire, le décompte définitif n'ayant pas encore été établi.

(2) Les produits de cessions d'éléments d'actifs cédés correspondent à la vente et à la reprise de matériel plus utilisé par l'Hôpital.

(3) Les produits d'amortissement exceptionnel correspondent à l'activation au cours de l'exercice 2005 de projets d'investissements qui se trouvaient lors des exercices précédents sous le poste "immobilisations en cours".

(4) Les libéralités et dons reçus correspondent aux dons utilisés dans le courant de l'exercice clôturé pour financer des charges d'exploitation de l'exercice - (Cf. note 11).

(5) Les indemnités d'assurances correspondent aux remboursements par la compagnie d'assurance Marsh d'un sinistre relatif à l'exercice 2003.

Note 20. Charges exceptionnelles. Les autres charges exceptionnelles se composent principalement des montants suivants lors de la clôture de l'exercice 2005:

	31.12.2005
	EUR
Valeur comptable des éléments d'actif (1)	86.108,39
Charges d'amortissement exceptionnelles (2)	11.412,75
Autres charges exceptionnelles antérieures diverses	7.962,95
Pertes sur créances diverses	85,63
Total charges exceptionnelles	<u>105.569,72</u>

(1) La valeur comptable des éléments d'actifs cédés correspond à la différence entre la valeur brute et les amortissements pratiqués sur du matériel plus utilisé par l'Hôpital.

(2) Les charges d'amortissement exceptionnelles correspondent à l'activation au cours de l'exercice 2005 de projets d'investissements qui se trouvaient lors des exercices précédents sous le poste "immobilisations en cours".

Note 21. Engagements. Les engagements contractés par l'Hôpital au titre de contrats de crédit-bail s'élèvent à EUR 1.189.519,83 à la date de clôture de l'exercice (EUR 1.254.265,26 au 31 décembre 2004).

Les engagements contractés par l'Hôpital pour l'acquisition d'immobilisés s'élevaient au 31 décembre 2005 à EUR 585.519,10 (EUR 559.432,61 au 31 décembre 2004).

Note 22. Informations concernant les membres des organes d'administration. Des jetons de présence à concurrence de EUR 16.102,88 (EUR 18.373,78 au cours de l'exercice 2004) ont été alloués aux membres des organes d'administration en raison de leurs fonctions au cours de l'exercice 2005.

Note 23. Événements postérieurs à la clôture. Les événements postérieurs à la clôture les plus importants sont décrits en note 2 point 3.

Les autres facteurs importants survenus après la clôture de l'exercice sont également repris dans le rapport de gestion 2005.

Référence de publication: 2011087706/716.

(110098021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

ALF Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.980.

*Extrait des résolutions prises par les associés de la
Société lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 31 mai 2011*

Il a été décidé de ratifier la cooptation de l'administrateur suivant décidée par le Conseil d'Administration de la Société en date du 14 février 2011:

- M. Mirko Dietz, employé privé, né le 20 octobre 1974 à Göppingen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Cette décision prend effet immédiat au 31 mai 2011 pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011102178/19.

(110115672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Barnea S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.964.

—
RECTIFICATIF

Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2008,
enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 2 septembre 2010, référence L100134694

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

BARNEA S.à r.l.
Mutua (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2011102180/18.

(110114838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Barnea S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.964.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

BARNEA S.à r.l.
Mutua (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011102181/15.

(110114839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

BB Groupe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.200.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 78.820.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 novembre 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 383 du 25 mai 2001.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2011

Quatrième résolution

L'Assemblée entérine la démission de Mr Thierry Marraud, Administrateur.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Emmanuel Fossorier, né le 8 janvier 1972 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant professionnellement à F-92800 Puteaux, 31/32, Quai de Dion Bouton, en qualité d'Administrateur" faite par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 23 mars 2011.

Ce mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017.

Pour extrait conforme
Cédric de Bailliencourt / Emmanuel Fossorier

Référence de publication: 2011102182/19.

(110114967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

BNP Paribas Leasing Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 105.096.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires
de la société anonyme BNP Paribas Leasing Solutions S.A. en date du jeudi 28 avril 2011, au siège social*

Nomination d'Administrateurs

L'Assemblée Générale renouvelle et confirme pour une durée indéterminée le mandat d'administrateur de Monsieur Carlo THILL, adresse professionnelle: 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Philippe De Vos / Eric Martin
Directeur / Administrateur

Référence de publication: 2011102184/17.

(110115717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Commercial Investment Retail Park Meraville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 101.981.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 JUIL. 2011.

Pour: COMMERCIAL INVESTMENT RETAIL PARK MERAVILLE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011102186/16.

(110114855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

CCEEP Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 141.350.

Il résulte des décisions de la Société au 29 mars 2011 que la dénomination sociale de la société CIC Investissement Est SAS est désormais CM-CIC Investissement S.A. et que son siège social à été transféré au 28 avenue de l'opéra, 75002 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

CCEEP Investment 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011102188/15.

(110115184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Clear Planet Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 142.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 JUIL. 2011.

Pour: CLEAR PLANET TECHNOLOGIES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011102189/15.

(110114856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

CMC Biologics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.105,57.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 134.356.

Les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination du reviseur d'entreprises pour une durée indéterminée à compter du 6 juillet 2011:

- Grant Thoraton Lux Audit S.A. ayant son siège social au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 43298 auprès du R.C.S. Luxembourg.

2. Démission du commissaire aux comptes à compter du 6 juillet 2011:

- International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 24 Rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 107093 auprès du R.C.S. Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CMC Biologics S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2011102190/20.

(110114890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Crex Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 73.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102192/10.

(110114849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Ellerston Asia Pacific (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.442.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Saphia Boudjani

Gérante

Référence de publication: 2011102193/13.

(110114845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Ebony Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.155.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

EBONY INVESTMENTS S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011102194/15.

(110114833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Foodfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.997.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes dans votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

HAMERVATE LTC

GORDALE MARKETING LIMITED

Signature

Référence de publication: 2011102196/13.

(110114903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

"International Buildings Trade S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011102199/10.

(110114842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Jack (Cologne 20) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.949.025,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.140.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l., dont le siège social est situé 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour Jack (cologne 20) S.à r.l.
Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2011102200/18.

(110115691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Jack (Cologne 21) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 999.025,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.139.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour Jack (Cologne 21) S.à r.l.
Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2011102201/18.

(110115682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Jack (Pencoed) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.560,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.138.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l., dont le siège social est situé 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour Jack (Pencoed) S.à r.l.
Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2011102202/18.

(110115686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Kaltchuga Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.324.

—
Extrait de Résolution Circulaire du Conseil d'Administration du 3 avril 2008:

Le Conseil d'Administration a décidé, par voie de Résolution Circulaire du 3 avril 2008:

- De nommer Monsieur Jean-Marie BILLIOTTE, résidant professionnellement au 8-10 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en tant que Directeur Délégué de Kaltchuga Capital Management S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KALTCHUGA CAPITAL MANAGEMENT S.A.
8-10 Avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011102203/16.

(110115471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Kaltchuga Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.324.

—
Extrait de Résolution Circulaire du Conseil d'Administration du 12 novembre 2009:

Le Conseil d'Administration a décidé, par voie de Résolution Circulaire du 11 novembre 2009:

- De nommer Messieurs Vladimir RAKOVITCH et Olivier COEL, résidant professionnellement au 8-10 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en tant que Directeurs Délégués de Kaltchuga Capital Management S.A., à compter du 11 novembre 2009.

- De donner à Messieurs Vladimir RAKOVITCH et Olivier COEL collégalement avec Monsieur Jean-Marie BILLIOTTE, la charge et la responsabilité de la conduite de la gestion journalière de la Société en conformité avec les statuts et notamment l'article 17.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KALTCHUGA CAPITAL MANAGEMENT S.A.
8-10 Avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011102204/20.

(110115471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Kaltchuga Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.324.

—
Extrait de Résolution Circulaire du Conseil d'Administration du 8 juin 2011:

Le Conseil d'Administration a décidé, par voir de Résolution Circulaire du 8 juin 2011:

- D'accepter la démission de Monsieur Vladimir RAKOVITCH en tant que Directeur Délégué de Kaltchuga Capital Management S.A., à compter du 8 juin 2011.

- D'accepter la nomination de Monsieur Cyrille NOVAK, résidant professionnellement au 8 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en tant que Directeur Délégué de Kaltchuga Capital Management S.A., à compter du 8 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KALTCHUGA CAPITAL MANAGEMENT S.A.
8-10 Avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011102205/18.

(110115471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

KDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 140.930.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 14 juillet 2011 que:

- Monsieur Jean-Michel Lhote ayant son adresse 32, rue Pierre Fontaine F-75009 Paris, a été nommé aux fonctions de commissaire avec effet au 24 mai 2011 pour les exercices clos au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009.

- La société SBG S.à r.l., ayant son siège social 30, rue des Scillas L-2529 Luxembourg-Howald, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161.475 est nommée comme nouveau com-

missaire aux comptes, avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2010.

- Le siège social de la Société de la Société est transféré au 42, rue de Hollerich L-1740 Luxembourg, avec effet immédiat
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011102206/20.

(110115491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

LGIG 2 Property C6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.841.

—
DISSOLUTION

Extrait du procès verbal de

l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2011

1) La liquidation de la société LGIG 2 Property C6 Sàrl (en liquidation) est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.

2) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011102207/17.

(110115726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette, Fondation.

Siège social: L-4005 Esch-sur-Alzette, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg G 197.

—
Budget annuel: 2006

Récapitulatif charges directes nettes - par type de frais

(Somme des frais directs, déduction faite des recettes à porter en atténuation de tous les CFA, EF et CFNO, par type de frais)

	Budget accordé 2006 (t)
FRAIS FIXES DIRECTS (FFD)	
60 Consommations et fournitures	1'677'877.00
61 Frais de personnel	72'316'391.76
63 Frais pour immeubles et équip.	5'973'641.12
64 Frais de gestion	1'630'587.68
67 Frais financiers	363'752.00
68 Amortissements et provisions	8'852'375.38
69 Frais exceptionnels	
Total FFD, avant déduction des recettes	90'814'624.95
74 Ventes et prestations diverses	714'376.63
75 Loyers	
76 Subventions d'exploitation	
77 Recettes financières	351'959.20
78 Amortissement subvention d'investissement	4'808'477.06
71-79 1 ^{ères} classes / Recettes exceptionnelles	
Total Recettes à porter en déduction (partie fixe) (-)	5'874'812.89

Total FFD, après déduction des recettes	84'939'812.06
FRAIS VARIABLES DIRECTS (FVD) (PREV.)	
60 Consommations et fournitures	21'772'066.90
Total FVD, avant déduction des recettes	21'772'066.90
72 Chiffre d'affaire exercices antérieurs	
74 Ventes diverses	1'019'453.63
Total Recettes à porter en déduction (partie variable)(-)	1'019'453.63
Total FVD, après déduction des recettes	20'752'613.27
TOTAL FRAIS FIXES (BUDGET INTERNE)	84'939'812.06
TOTAL FRAIS VARIABLES (BUDGET INTERNE)	20'752'613.27
TOTAL BUDGET INTERNE	105'692'425.34

Bilans au 31.12.2006 et 31.12.2005

ACTIF	Note	31.12.2006 (1)	31.12.2005 (2)
A. FRAIS D'ETABLISSEMENT:		-	-
B. ACTIF IMMOBILISE			
	31.12.2006	31.12.2005	
	194'800'303.14	191'191'925.20	
I. Immobilisations incorporelles		429'517.50	577'485.25
II. Immobilisations corporelles		81'980'881.64	88'131'595.93
III. Immobilisations financières		922'252.38	874'164.57
SOUS-TOTAL B		83'332'651.52	89'583'245.75
C. ACTIF CIRCULANT:			
I. STOCKS ET PRESTATIONS EN COURS			
Stocks		3'091'549.61	3'111'966.09
Prestations en cours		-	-
II. CREANCES:			
Créances résultant de l'exploitation		6'606'178.68	4'362'609.41
Autres créances		3'778'207.44	11'412'781.82
III. BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS			
Fonds placés à terme:			
- Fonds reçus de l'Etat en vue du financement d'investissements		-	-
- Fonds reçus d'autres tiers en vue du financement d'investissements		-	-
- Autres dépôts à terme		9'215'117.02	9'420'426.41
Sous-total: Dépôts à terme		9'215'117.02	9'420'426.41
Comptes courants:			
- Comptes recevant des fonds de l'Etat en vue du financement d'investissements		-	-
- Comptes recevant des fonds d'autres tiers en vue du financement d'investissements		-	-
- Autres comptes courants		135'900.66	61'623.95
Sous-total: Comptes courants		135'900.66	61'623.95
Caisse		66'720.94	62'825.73
SOUS-TOTAL C		22'893'674.35	28'432'233.41
D. COMPTES DE REGULARISATION		17'735.68	157'049.48
E. PERTE DE L'EXERCICE		-	-
Total Actif		106'244'061.55	118'172'528.64

*Tableau Consolidé
Bilans au 31.12.2006 et 31.12.2005*

PASSIF	Note	31.12.2006 (1)	31.12.2005 (2)
A.' CAPITAUX PROPRES:			
Capital		11'720'943.93	11'720'943.93

Réserves	-	-
Résultats reportés	2'880'440.54	1'763'056.63
Subventions et intérêts capitalisés sur subventions	49'582'336.89	54'207'672.22
Dons reçus non investis	1'615'241.80	1'404'276.16
Comptes de liaison	-	-
SOUS-TOTAL A	<u>65'798'963.16</u>	<u>69'095'948.94</u>
B.' PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES:		
Provisions pour grosses réparations	-	-
Provisions pour créances douteuses	-	-
Autres provisions	4'000.00	4'000.00
SOUS-TOTAL B	<u>4'000.00</u>	<u>4'000.00</u>
C.' DETTES:		
I. Avances de la part d'organismes liés	20'675.63	49'973.35
Autres avances	-	-
II. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES A DUREE DE PLUS D'UN AN:		
Emprunts en vue du financements d'investissements:		
- Emprunts dont le remboursement est pris en charge par l'Etat ...	-	-
- Emprunts dont le remboursement est pris en charge par d'autres tiers	-	-
- Autres emprunts contractés en vue du financement d'investissements	17'487'627.77	18'105'824.62
Autres emprunts et dettes à plus d'un an:		
- Emprunts auprès d'organismes liés	-	-
- Autres emprunts	2'693'972.32	2'693'972.32
SOUS-TOTAL II	<u>20'181'600.09</u>	<u>20'799'796.94</u>
III. AUTRES DETTES:		
Fournisseurs:		
- Dettes sur achats et prestations de services généraux	4'810'592.23	4'140'879.99
- Dettes sur achats et prestations de services fournis dans le cadre d'investissements	1'013'683.00	1'429'288.25
Autres dettes	7'497'744.86	8'403'569.22
Banques et établissements financiers:		
- Emprunts à moins d'un an et découverts en compte courant:	5'010'770.86	5'231'506.17
- Comptes recevant des fonds de l'Etat en vue du financement d'investissements	837'183.28	7'900'181.87
- Comptes recevant des fonds d'autres tiers en vue du financement d'investissements	-	-
- Autres comptes courants	-	-
SOUS-TOTAL III	<u>19'169'974.23</u>	<u>27'105'425.50</u>
SOUS-TOTAL C	<u>39'372'249.95</u>	<u>47'955'195.79</u>
D.' COMPTES DE REGULARISATION	85'497.09	-
E.' BENEFICE DE L'EXERCICE	983'351.35	1'117'383.91
Total Passif	<u>106'244'061.55</u>	<u>118'172'528.64</u>

Comptes de profits et Pertes 2006 et 2005

	Note	2006 (1)	2005 (2)
A. PRODUITS D'EXPLOITATION			
Hospitalisations et accouchements		1'575'983.52	1'566'143.46
Activités médicales		935'884.36	960'655.94
Honoraires médicaux		-	-
Participation directe à des frais par UCM		104'802'373.77	97'830'143.85
Produits accessoires		4'131'134.91	4'046'259.06
Loyers		35'631.72	38'495.58
Contributions courantes diverses à des charges		1'099'147.02	936'888.26

	Sous-total Produits d'exploitation	112'580'155.30	105'378'586.15
A.'	CHARGES D'EXPLOITATION		
	Achats	(25'279'605.27)	(24'581'024.63)
	Variation de stocks	(41'422.58)	(71'510.86)
	Frais de personnel	(73'497'062.45)	(67'994'363.77)
	Frais pour immeubles et équipements	(6'770'009.39)	(6'413'469.56)
	Dont: 2006 2005		
	Loyers et charges payés à des organismes liés:	-	-
	Loyer et charges autres:	(524'235.52)	(348'923.62)
	Autres charges d'exploitation	(1'907'751.28)	(1'691'423.45)
	Impôts sur le revenu et sur le capital	-	-
	Corrections de valeur	(10'218'728.00)	(10'224'062.09)
	Dotations aux provisions	-	-
	Sous-total Charges d'exploitation	(117'714'578.97)	(110'975'854.36)
A.-A.'	RESULTAT D'EXPLOITATION	(5'134'423.67)	(5'597'268.21)
B.	AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS:		
	En provenance de l'Etat	5'410'013.82	5'536'198.50
	Autres	7'067.15	6'774.82
	PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	-	-
C.	Produits financiers, escomptes	544'678.73	475'428.82
C'.	Frais financiers:		
	Dus à des organismes liés	-	-
	Autres frais financiers	(645'707.71)	(426'235.43)
C.-C'.	RESULTAT FINANCIER	(101'028.98)	49'193.39
	Dont: 2006 2005		
	Produits ./ charges des comptes courants et des emprunts à moins d'un an	(323.29)	174.25
(A.+B.+ C.)-	RESULTAT COURANT	181'628.32	(5'101.50)
(A.+C.)	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
D.	Subventions d'exploitation exceptionnelles	-	-
	Autres produits exceptionnels	838'706.83	1'228'055.13
D.'	CHARGES EXCEPTIONNELLES	(36'983.80)	(105'569.72)
D.-D.'	RESULTAT EXCEPTIONNEL	801'723.03	1'122'485.41
	TOTAL PRODUITS	119'380'621.83	112'625'043.42
	TOTAL CHARGES	(118'397'270.48)	(111'507'659.51)
	Résultat de l'exercice	983'351.35	1'117'383.91

Les notes et annexes font partie intégrante des comptes annuels.

(1) Avant décompte budgétaire des exercices 1997 à 2006

(2) Avant décompte budgétaire des exercices 1997 à 2005

*Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2006
Table des matières*

NOTE 1 -	Activité de l'établissement	1
NOTE 2 -	Principales méthodes comptables	1
NOTE 3 -	Immobilisations	6
NOTE 4 -	Créances résultant de l'exploitation	7
NOTE 5 -	Autres créances	8
NOTE 6 -	Banques et établissements financiers	10
NOTE 7 -	Compte de régularisation actif	10

NOTE 8 - Capital	10
NOTE 9 - Résultats reportés	12
NOTE 10 - Subventions et intérêts capitalisés sur subventions	13
NOTE 11 - Dons	15
NOTE 12 - Autres provisions	16
NOTE 13 - Emprunts et dettes assimilés à durée de plus d'un an	16
NOTE 14 - Autres dettes	17
NOTE 15 - Produits d'exploitation	18
NOTE 16 - Produits accessoires	19
NOTE 17 - Frais de personnel	19
NOTE 18 - Impôts sur les revenus et sur le capital	20
NOTE 19 - Autres produits exceptionnels	20
NOTE 20 - Charges exceptionnelles	21
NOTE 21 - Engagements	22
NOTE 22 - Informations concernant les membres des organes d'administration	22
NOTE 23 - Evénements postérieurs a la clôture	22

Note 1. Activité de l'établissement. L'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette a été initialement constitué sous forme de société civile en date du 11 avril 1924 par acte sous seing privé.

Transformé en date du 21 avril 1955 en établissement d'utilité publique régi par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, l'Hôpital a été reconnu comme tel par un arrêté grand-ducal du 2 décembre 1955.

Le 1 juillet 2004, l'exploitation hospitalière de l'Hôpital de la Ville de Dudelange a été transférée à l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Une convention d'intégration a été signée le 23 mars 2004 entre les deux Hôpitaux pour constituer le Centre Hospitalier Emile Mayrisch (l'«Hôpital»).

L'Hôpital exerce les activités de soins, de diagnostics, de traitements, d'hospitalisation et d'enseignement.

Note 2. Principales méthodes comptables.

1. Présentation des comptes

Les présents comptes annuels de l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette sont établis en conformité avec les règles définies aux sous-sections 1 à 9 et 11 de la section XIII de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par le règlement grand-ducal du 28 février 1994 qui déroge aux articles 214 et 230 de ladite loi.

Le bilan, le compte de profits et pertes ainsi que l'annexe propres à l'Hôpital sont exclusivement établis aux fins de la loi du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers.

2. Périmètre considéré

Les présents états financiers s'étendent aux opérations de l'Hôpital au sens de l'article 1 de la loi précitée du 28 août 1998.

Le périmètre comptable est de plus délimité par les dispositions de l'article 2 (1) et (2) du règlement grand-ducal du 28 février 1994 fixant un schéma de présentation uniforme des comptes annuels des hôpitaux.

En application de l'article 4 du règlement grand-ducal du 28 février 1994 précité et en vertu de ce qui précède, il résulte que les activités imputables à des personnes et structures annexes existant sous la forme de fondation, d'association ou autres (médecins) et n'entrant pas directement dans la réalisation de l'objet social de l'Hôpital sont exclues des présents états financiers.

Sont expressément exclus du périmètre de l'Hôpital:

- la Maison de Soins, louée à l'Etat luxembourgeois pour EUR 0,02 par an;

Dans le cadre de la loi du 17 décembre 1998, portant création d'un établissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées», en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999, la gestion de la Maison de Soins d'Esch-sur-Alzette, jusqu'à cette date effectuée par l'Etat, a été reprise par ce nouvel établissement public.

- l'école, qui a été cédée au Ministère de l'Education, mais dont certains aménagements ont été pris en charge par l'Hôpital;

- le Centre National de Radiothérapie (Centre François Baclesse), entré en activité depuis le 3 janvier 2000, qui est installé dans des locaux de l'Hôpital qui lui sont loués.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, la crèche n'est plus subventionnée par l'Etat luxembourgeois. Les dépenses encourues par la Crèche depuis cette date sont prises en charge par l'Hôpital par l'intermédiaire du budget de l'Union des Caisses de Maladie. La Crèche est intégrée définitivement dans l'activité de l'Hôpital depuis le 1^{er} janvier 2000 (voir détails à la note 8).

De même, la présente situation comptable est basée sur une notion d'unicité de patrimoine qui se compose de parties:

- opposables / non-opposables vis-à-vis de l'Union des Caisses de Maladie (l' «U.C.M.»);
- budgétisées / non-budgétisées;
- autorisées / non-autorisées.

Ces parties forment un tout indissocié dans les présents états financiers et concernent toutes les transactions (dépenses, investissements, recettes,...).

3. Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers sont arrêtés sur base des informations à la disposition de l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Ainsi, en application de la procédure budgétaire introduite à partir de l'exercice 1995 par la Convention entre l'Union des Caisses de Maladie et l'Entente des Hôpitaux Luxembourgeois conclue en exécution de l'article 74 et suivants du Code des assurances sociales, la participation par l'Union des Caisses de Maladie aux frais de l'exercice de l'Hôpital et la prime annuelle de qualité et de performance font l'objet, postérieurement à l'approbation des comptes annuels, d'un décompte budgétaire définitif avec l'Union des Caisses de Maladie.

Les éléments d'appréciation de la hauteur du décompte budgétaire relatif à un exercice spécifique étant insuffisants lors de la clôture des comptes dudit exercice, ce décompte budgétaire est dès lors inclus, si possible, dans les états financiers relatifs à l'exercice qui suit.

Au moment de la clôture des comptes 2006, les décomptes budgétaires relatifs aux exercices 1997 à 2006 ne sont pas encore disponibles. En l'absence d'éléments suffisants pour apprécier le montant des redressements à opérer, ces derniers ne sont donc pas inclus dans les comptes annuels 2006.

Les présents états financiers comprennent toutefois une avance de 95% (EUR 521.645) sur la prime de qualité pour l'exercice 2004.

Les décomptes définitifs relatifs aux exercices 1997 à 2006 seront inclus dans les comptes annuels relatifs à l'exercice durant lequel ils seront approuvés.

La comptabilisation de ces décomptes ayant trait à une année antérieure, les détails des redressements relatifs aux dits décomptes se trouveront dans les catégories de recettes / dépenses exceptionnelles et non dans les recettes / dépenses ordinaires.

Les autres événements postérieurs à la clôture sont également repris dans le rapport de gestion 2006 (Cf. note 23).

4. Devises étrangères

Les comptes de l'Hôpital sont établis en Euros (EUR).

Les avoirs et les dettes libellés en autres devises étrangères (devises hors zone Euro) sont convertis en Euro au cours de change en vigueur au moment de la transaction. L'omission de leur évaluation au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice n'a pas d'effet significatif sur les comptes.

Les produits et les charges en d'autres devises étrangères (devises hors zone Euro) sont convertis en Euros au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les gains et les pertes de change résultant de leur règlement sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

5. Immobilisations

a. Valorisation

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Une réduction de valeur est comptabilisée sur les immobilisations financières lorsque la valeur en fin d'exercice est inférieure à la valeur nominale et que l'on prévoit que cette dépréciation sera durable.

b. Amortissement

A l'exception des terrains et des immobilisations en cours qui ne font pas l'objet d'amortissement, les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties sur une base linéaire selon leur durée de vie estimée ou sur base des taux d'amortissement habituellement utilisés dans le secteur hospitalier.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants:

- Constructions	4 %
- Installations	10-25%
- Mobilier	10-33%

c. Acquisitions de faible valeur

Les acquisitions ayant le caractère d'immobilisation, mais dont le coût d'acquisition est inférieur à LUF 35.000 (EUR 867,63) au niveau d'indice 100 du coût de la vie, sont comptabilisées directement en charges en vertu de l'article 15 de la convention conclue entre l'Union des Caisses de Maladie et l'Entente des Hôpitaux Luxembourgeois le 16 février 1996.

6. Stocks

Les stocks sont évalués à leur prix d'acquisition calculé selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Au cas où la valeur de réalisation nette est inférieure aux valeurs préconisées par la méthode précitée, c'est cette dernière qui est retenue.

7. Créances

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale. S'il devient évident que le montant récupérable est inférieur à la valeur nominale, la réduction de valeur y afférant est comptabilisée en compte de profits et pertes.

8. Comptes de régularisation actif

Les comptes de régularisation actif incluent des charges comptabilisées pendant l'exercice par l'Hôpital mais concernant des exercices ultérieurs.

9. Subventions d'investissement

Les subventions destinées au financement d'investissements immobiliers ou mobiliers sont portées au passif du bilan de l'exercice où elles sont accordées. Elles sont amorties sur une base linéaire au même rythme que les actifs auxquels elles se réfèrent et à partir de la même date.

Les subventions portant sur des commandes ou des immobilisations en cours ne sont pas amorties.

Les subventions d'investissement au passif du bilan reprennent les éléments suivants:

- Les subventions reçues avant la clôture des présents états financiers, amorties au même rythme que les investissements qu'elles servent à financer.
- Les intérêts créditeurs perçus sur le compte dit «bloqué» de l'Etat existant avant la loi de financement du 21 juin 1999.
- Les subventions à recevoir en relation avec des investissements financés par découverts bancaires;
- Les subventions à recevoir en relation avec des immobilisations financées, reprises en «dettes fournisseurs» et «factures à recevoir» à la clôture.

10. Dons

A partir de l'exercice 1999, les dons sont portés au passif du bilan de l'exercice où ils sont reçus et amortis au même rythme que les actifs qu'ils ont servi à financer.

Les dons ayant servi à financer des dépenses courantes de l'exercice sont affectés aux recettes de l'exercice clôturé.

11. Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels représentent les charges et les produits significatifs qui ne proviennent pas des activités ordinaires de l'Hôpital ou qui sont imputables à un exercice antérieur.

Note 3. Immobilisations.

1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les mouvements survenus au cours de l'exercice sur les comptes d'immobilisations sont détaillés dans l'annexe B1 jointe aux présentes notes.

2. Immobilisations en cours

Les immobilisations en-cours sont en majeure partie relatives à des grands projets de modernisation et d'extension. Lesdites immobilisations sont systématiquement transférées en immobilisations amortissables dès que les phases importantes des projets sont terminées.

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières au terme des deux derniers exercices se composent des montants suivants:

	31.12.2006	31.12.2005
	EUR	
Parts Coopératives Spidolwäscherei (1)	156.172,92	156.172,92
Provision pour dépréciation de la valeur des parts Spidolwäscherei (1)	(156.172,92)	(156.172,92)
Participation GIE Artur (2)	922.252,38	874.164,57
Immobilisations financières	<u>922.252,38</u>	<u>874.164,57</u>

(1) Les Parts Coopératives correspondent à un apport effectué en 1997 au profit de la société coopérative «Spidolwäscherei» dont l'Hôpital est membre fondateur.

En contrepartie de son apport initial (pour un total de EUR 156.712,92), l'Hôpital détient 630 parts d'une valeur nominale de EUR 247,89, chacune entièrement souscrite et libérée lors de la constitution de la société.

Au terme de l'exercice 2006, une provision pour dépréciation de la valeur des parts «Spidolwäscherei» de EUR 156.172,92 (EUR 156.172,92 en 2005) a été comptabilisée sur ce poste.

(2) L'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette est membre fondateur du G.I.E. Artur constitué en date du 22 septembre 2003. Aucun apport en capital n'a été prévu dans cet acte de constitution. Cependant en 2006, une participation de EUR 922.252,38 (EUR 874.164,57 en 2005) correspondant au montant des factures payées par l'Hôpital pour le projet G.I.E. Artur a été comptabilisée. L'Hôpital est tenu de financer 50% des excédents de dépenses dégagés par le G.I.E..

Note 4. Créances résultant de l'exploitation. Le solde des créances résultant de l'exploitation est détaillé dans l'annexe C2 jointe aux présentes notes.

Au 31 décembre 2006, l'Hôpital ne détient aucune créance dont la durée résiduelle est supérieure à un an.

Les créances résultant de l'exploitation contiennent uniquement les créances relatives aux actes hospitaliers.

Note 5. Autres créances. Les autres créances au terme des deux derniers exercices se composent des montants suivants:

	31.12.2006	31.12.2005
	EUR	EUR
Subventions à recevoir (1)	1.824.529,77	9.244.225,29
Créances sur autres activités (2)	1.428.368,53	1.903.858,53
Provisions pour dépréciation des créances (3)	-18.186,83	-18.186,83
Produits divers à recevoir (4)	111.798,60	109.538,27
Clients - factures à émettre (5)	220.467,67	106.304,93
Fournisseurs débiteurs	205.665,65	64.145,34
Notes de crédit à recevoir (6)	5.564,05	2.896,29
Autres créances à la clôture	3.778.207,44	11.412.781,82

(1) Les «subventions à recevoir» peuvent se décomposer comme suit (Cf. note 10):

	31.12.2006
	EUR
Subvention à recevoir en relation avec des immobilisations financées par découverts bancaires (a)	837.183,28
Subvention à recevoir en relation avec des immobilisations financées, reprises en dettes fournisseurs à la clôture (b)	171.209,78
Subvention à recevoir en relation avec l'hôpital de la Ville de Dudelange (c)	799.599,39
Subvention à recevoir en relation avec des immobilisations à payer à ARTUR GIE (d)	16.537,32
Subventions à recevoir au 31 décembre 2006	1.824.529,77

(a) Lors de la clôture au 31 décembre 2006, le solde du compte bancaire ouvert auprès de la Banque Générale du Luxembourg (n°30-620195-11) était à découvert d'un montant de EUR 837.183,28 (intérêts débiteurs compris). Partant du principe que la partie des factures payée par ce compte correspond à la partie subventionnée par l'Etat, la variation dudit compte correspond aux subventions accordées lors de l'exercice clôturé (Cf. note 10).

Le montant à comptabiliser en subventions à recevoir lors de la présente clôture correspond au solde intégral du compte bancaire (découvert) à la clôture au 31 décembre 2006.

(b) La partie des investissements pris en charges par l'Etat se retrouvant dans les factures fournisseurs non liquidées à la clôture correspond également à des subventions à recevoir, lesdites factures devant être liquidées par le compte précité. C'est la raison pour laquelle un montant de EUR 171.209,78 relatif aux dettes fournisseurs financées par l'Etat ouvertes à la clôture a d'ores et déjà été réintégré dans les subventions à recevoir.

(c) Ce montant correspond à des subventions à recevoir relatives aux relevés non payés au 31 décembre 2006 à ARTUR GIE. En effet, ce montant de EUR 16.537,32 correspond à des factures d'immobilisations à payer par l'Hôpital au GIE dans le cadre du projet d'extension.

(d) Ce montant correspond à des subventions à recevoir de la part de l'Hôpital de la Ville de Dudelange en relation avec la modernisation du service radiologie.

(2) Les «créances sur autres activités» concernent principalement des créances envers diverses collectivités publiques et administrations communales. En date du 31 décembre 2006, cette rubrique inclut un montant de EUR 389.573,91 (EUR 205.422,98 au 31 décembre 2005) relatif à la fourniture d'énergie à ces collectivités publiques et administrations communales, par la centrale de cogénération de l'Hôpital («BHKW»).

(3) Les provisions pour dépréciation des créances correspondent à un litige sur une facture fournisseur.

(4) Le poste «Produits divers à recevoir» correspond principalement à des rémunérations de garde pour la période de juillet à décembre 2006 versées en 2006 par l'Hôpital et n'ayant pas encore été remboursées par l'UCM à la clôture (EUR 92.825,84).

(5) Le poste «Clients - facture à émettre» correspond aux factures à envoyer aux patients relatives à des prestations fournies et à des marchandises distribuées avant le 31 décembre 2006.

(6) Le poste «Notes de crédit à recevoir» correspond à la comptabilisation manuelle de notes de crédit sur factures qui sont jugées litigieuses par l'Hôpital.

Note 6. Banques et Etablissements financiers. Au terme des deux exercices précédents, les soldes bancaires et les soldes de caisses de l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette se présentent comme suit:

	31.12.2006	31.12.2005
	EUR	EUR
Placements à terme - hôpital	8.915.380,30	9.029.409,61
Placements à terme - centrale	299.736,72	391.016,80

Sous-total dépôts à terme	9.215.117,02	9.420.426,41
Compte courant - hôpital	132.132,81	55.496,99
Compte courant - centrale	3.767,85	6.126,96
Sous-total comptes courants	135.900,66	61.623,95
Caisses	66.720,94	62.825,73
Soldes disponibilités au 31 décembre 2006	9.417.738,62	9.544.876,09

Note 7. Compte de régularisation actif. Le compte de régularisation actif se compose de charges relatives à des exercices ultérieurs.

Note 8. Capital.

		EUR
Apports initiaux		
Ville d'Esch-sur-Alzette		242.935,65
Arbed		179.722,81
		<u>422.658,46</u>
Apports ultérieurs		
Ville d'Esch-sur-Alzette		9.679.585,25
Arbed		421.419,00
Réserve de réévaluation (1)		475.999,47
Ville d'Esch-sur-Alzette (2)		669.064,62
		<u>11.246.068,34</u>
Reprise de la crèche (3)		
Ville d'Esch-sur-Alzette		48.621,29
Arbed		3.595,84
		<u>52.217,13</u>
Capital au 31 décembre 2006		11.720.943,93

(1) La réserve de réévaluation représente l'écart de réévaluation légale engendré par la conversion du bilan de Reichsmark en francs luxembourgeois en 1944.

(2) Le poste «Capital» inclut un montant de EUR 669.064,62 qui correspond à une participation de la Ville d'Esch-sur-Alzette à la réalisation de l'agrandissement de l'Hôpital.

En effet, par un acte de vente daté du 28 février 1996, la Ville a cédé à l'Hôpital un terrain d'une superficie de 27 ares 41 centiares pour le prix symbolique de EUR 247,89.

Or, il ressort de l'acte de vente précité que ce terrain est estimé à EUR 669.312,51.

Par décision de la Commission Administrative en date du jeudi 3 juillet 1997, la différence entre la valeur estimée du terrain acquis et le montant payé symboliquement a été reprise d'une part en immobilisations corporelles (à l'actif du bilan) et d'autre part en apport ultérieur de capital (au passif du bilan).

(3) Au cours de l'exercice 2000, l'Hôpital a repris l'activité de la crèche.

L'intégration de la crèche dans les comptes de l'Hôpital s'est effectuée à hauteur de la valeur nette de la crèche au moment de la reprise. La «reprise» en question peut se décomposer comme suit:

ACTIF	EUR	PASSIF	EUR
Immobilisations nettes	37.755,00	Subventions nettes	62.563,77
Réalisable	535,25	Découvert bancaire	627,54
Disponible	79.735,03	Dettes	2.616,84
TOTAL	<u>118.025,28</u>	TOTAL	<u>65.808,15</u>
		Reprise de la crèche	52.217,13
Total Actif	<u>118.025,28</u>	Total Passif	<u>118.025,28</u>

Pour information, ces valeurs (non auditées) résultent d'informations fournies au service comptable de l'Hôpital au moment de la reprise de la crèche.

Le montant de la reprise a ensuite été réparti, au niveau du capital, au prorata des apports initiaux et ultérieurs de la Ville d'Esch-sur-Alzette et de l'Arbed.

Cette répartition se décompose comme suit:

VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE	ARBED
EUR	EUR

Apport initial:	242.935,66	179.722,81
Apports ultérieurs:		
- apport ultérieur 1:	421.418,99	421.418,99
- apport ultérieur 2:	9.258.166,26	0,00
- réserve de réévaluation:	273.595,00	202.404,47
- cession terrain par la Ville d'Esch/Alzette:	669.064,62	0,00
TOTAL	10.865.180,53	803.546,27
Pourcentage antérieur de participation	93,113677%	6,886323%
Répartition de la valeur comptable de la crèche au prorata du pourcentage des apports antérieurs (EUR 52.217,13)	48.621,29	3.595,84
TOTAL CAPITAL FINAL	10.913.801,82	807.142,11

Note 9. Résultats reportés. Les résultats reportés à la clôture des deux derniers exercices peuvent se décomposer comme suit:

	31.12.2006	31.12.2005
	EUR	EUR
Résultats reportés à l'ouverture de l'exercice	1.763.056,63	2.996.328,16
Résultat de l'exercice précédent	1.117.383,91	(1.233.271,54)
Résultats reportés à la clôture de l'exercice	2.880.440,54	1.763.056,63

Les résultats reportés à la clôture 2006 ne tiennent pas compte des décomptes UCM relatifs aux exercices 1997 à 2005.

Note 10. Subventions et Intérêts capitalisés sur subventions. Le solde des subventions et intérêts capitalisés sur subventions est détaillé dans l'annexe B2 jointe aux présentes notes.

Le détail des subventions d'investissements se présente de la façon suivante au 31 décembre 2006:

	ETAT	AUTRES
A. Montant reçu à l'ouverture de l'exercice:		
Dont -subventions	106.775.614,93	1.160.131,09
- intérêts	10.022.091,87	0,00
B. Entrées:		
Dont - subventions sur grands projets d'invest. (1)	758.713,00	0,00
- subventions sur investissements courants (2)	0,00	8.205,00
- transferts internes (3)	547.678,02	0,00
- intérêts (1)	180.368,64	0,00
B'. Sorties:		
Dont - subventions sur grands projets d'invest.	0,00	0,00
- subventions sur investissements courants	0,00	0,00
- transferts internes (3)	(547.678,02)	0,00
- intérêts	0,00	0,00
C. Montant total reçu à la clôture de l'exercice:		
Dont - subventions	107.534.327,93	1.168.336,09
- intérêts	10.202.460,51	0,00
D. Corrections de valeur:		
- cumulées à l'ouverture de l'exercice	52.735.418,25	992.655,55
- courantes	5.367.461,92	40.808,44
- exceptionnelles (4)	(520,29)	0,00
- reprises	0,00	0,00
E. Valeur nette à la clôture de l'exercice	49.430.927,47	134.872,10

(1) Les entrées de subventions sur grands projets d'investissements correspondent à l'addition des éléments suivants:

	Etat EUR
Paiements reçus de l'Etat au cours de l'exercice 2006	8.375.314,39
Variation du découvert bancaire pris en charge par l'Etat	(7.062.998,59)
Variation des fournisseurs sur investissements à payer, dont le remboursement doit être pris en charge par l'Etat	(373.234,16)
Total entrées sur grands projets d'investissements et intérêts en 2006	939.081,64

(2) Les entrées de subventions sur investissements courants correspondent à l'addition des éléments suivants:

Objet de la subvention	Etat EUR	Autres: EUR
Utilisation de dons	0,00	8.205,00
Total entrées sur investissements courants en 2006	0,00	8.205,00

(3) Les transferts internes d'un montant de EUR 547.678,02 en 2006 correspondent au transfert des subventions sur projets d'investissements non encore réalisés vers les subventions relatives à la loi de financement du 21.06.1999 (projet NC 94) en vue de démarrer leur amortissement au même rythme que les investissements qu'elles financent.

(4) Les corrections de valeur exceptionnelles pour un montant total de EUR 520,29 peuvent se décomposer comme suit:

	Etat EUR
Amortissement exceptionnel sur subvention pour régularisation des travaux de la firme Préalux	520,29
Total corrections de valeurs exceptionnelles 2006	520,29

Note 11. Dons. La valeur des dons reprise au passif du bilan se décompose comme suit au 31 décembre 2006:

	31.12.2006	31.12.2005
Dons reçus non encore affectés à l'ouverture	1.404.276,16	1.217.731,82
Dons reçus au cours de l'exercice clôturé	266.601,62	264.140,79
Dons affectés à des investissements au cours de l'exercice clôturé	(8.205,00)	(42.024,74)
Dons affectés à des charges d'exploitation de l'exercice clôturé	(47.430,98)	(35.571,71)
Dans à la clôture de l'exercice	1.615.241,80	1.404.276,16

Le poste des «dons» au passif du bilan reprend les dons non encore affectés à des investissements ou à des charges d'exploitation courantes à la clôture de l'exercice.

Lorsqu'un don est utilisé pour l'acquisition d'un investissement, il est transféré vers le poste «Subventions et intérêts capitalisés sur subventions» et amorti au même rythme que l'investissement qu'il a servi à financer. Ce don affecté est dès lors repris en entrée dans l'annexe B2 relative aux subventions d'investissements.

Si un don est utilisé pour couvrir des charges d'exploitation de l'exercice, il est transféré dans les produits de l'exercice clôturé.

Note 12. Autres provisions. Au 31 décembre 2006, une provision pour litige de EUR 4.000,00 est comptabilisée (EUR 4.000,00 au 31 décembre 2005).

Aucune provision pour décompte budgétaire n'a été enregistrée dans les comptes annuels 2006 concernant les décomptes budgétaires des exercices 1997 à 2006.

En effet, les éléments qui pourraient permettre d'évaluer les redressements correspondant sont actuellement insuffisants. Ces décomptes budgétaires seront pris en compte dans les comptes annuels relatifs aux exercices durant lesquels ils seront définitivement approuvés.

Note 13. Emprunts et Dettes assimilés à durée de plus d'un an. Aucune dette n'a une durée résiduelle supérieure à cinq ans, ni n'est garantie par des sûretés réelles.

Les «autres emprunts» correspondent à une dette envers l'Etat pour un montant de EUR 2.693.972,32. Cette dette est non porteuse d'intérêts.

Note 14. Autres dettes. Le solde des autres dettes est détaillé dans l'annexe C3 jointe aux présentes notes.

Ce solde se compose principalement des montants suivants au terme des deux derniers exercices:

	31.12.2006 EUR	31.12.2005 EUR
Frais divers à payer (1)	156.637,19	159.107,51
Sous total frais à payer	156.637,19	159.107,51
Provision pour congés à payer	1.547.967,93	1.770.228,09
Salaires nets à payer	609.813,65	446.745,09
Dettes envers délégation du personnel	21.967,85	17.739,87
Saisies et cessions sur salaires	2.210,79	2.008,29
Dettes diverses envers le personnel	6.435,69	12.821,08
Sous total dettes relatives au personnel	2.188.395,91	2.249.542,42
Dettes envers les organismes de Sécurité Sociale	2.208.194,43	2.061.574,04
Sous total dettes envers la sécurité sociale	2.208.194,43	2.061.574,04
Administration des Contributions Directes (retenues d'impôts sur salaires)	1.536.888,64	1.329.832,97

Administration de l'Enregistrement et des Domaines (TVA à payer)	179.562,74	147.037,17
Sous total dettes envers état et collectivités publiques	1.716.451,38	1.476.870,14
Cautions téléphoniques	17.676,00	14.988,00
Autres dettes diverses (2)	1.210.389,89	2.423.561,91
Différence compte de liaison	0,06	0,06
Associé - Dette envers Centre François Baclesse (80%)	0,00	14.340,11
Associé - Dette envers Centre François Baclesse (20%)	0,00	3.585,03
Sous total autres dettes	<u>1.228.065,95</u>	<u>2.456.475,11</u>
Total général autres dettes	7.497.744,86	8.403.569,22

(1) Le poste «Frais divers à payer» correspond principalement à des rémunérations de garde pour la période de juillet à décembre 2006, à verser par l'Hôpital (EUR 92.826,16).

(2) Le poste «Autres dettes diverses» correspond essentiellement à une dette envers l'Hôpital de la ville de Dudelange de EUR 1.210.065,93 concernant la reprise des immobilisations.

Note 15. Produits d'exploitation.

1. Répartition des produits d'exploitation

Depuis l'instauration en 1995 du système de la budgétisation prévisionnelle et flexible des hôpitaux, une différenciation a été faite dans les postes du compte de profits et pertes entre les prestations opposables à l'UCM et celles qui ne le sont pas. En effet, la répartition des recettes dans les différents comptes de produits d'exploitation n'a été conservée que pour les prestations non opposables à l'UCM. Les autres prestations sont regroupées dans le compte «participation directe à des frais par l'UCM».

Par ailleurs, les décomptes budgétaires établis avec l'Union des Caisses de Maladie sont établis postérieurement à l'approbation des comptes annuels d'un exercice donné. Les recettes / charges découlant de ces décomptes sont alors systématiquement comptabilisées en résultat exceptionnel dans les états financiers des exercices durant lesquels ces décomptes sont reçus par l'Hôpital (Cf. Note 2 - Point 3.).

2. Détail du poste «Participation directe à des frais par l'UCM»

Les montants repris sous ce poste pour les deux derniers exercices sont les

	31.12.2006	31.12.2006
	EUR	EUR
Participation de l'UCM aux frais variables de l'Hôpital.	20.266.939,77	19.097.859,85
Participation de l'UCM aux frais fixes de l'Hôpital:		
- Montant Initialement convenu avec l'UCM		
(protocole d'accord du 28 juillet 2006)	84.535.434,00	
(protocole d'accord du 14 octobre 2005)		78.228.879,00
- Rectification générale calculée par l'U.C.M.		
(Réévaluation de la participation de l'UCM aux frais, basée sur l'évolution réelle		
de l'indice du coût de la vie, des charges salariales,...), protocole du		
24 octobre 2005		503.405,00
Participation directe à des frais par l'UCM	<u>104.802.373,77</u>	<u>97.830.143,85</u>

(1) Suite à la fusion entre l'HVEA et l'HVD le 1^{er} juillet 2004 (Cf. Note 1), la participation de l'UCM à l'Hôpital de la ville de Dudelange, pour les 6 derniers mois de l'exercice 2004, a été intégrée dans les comptes de l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Note 16. Produits accessoires. Les produits accessoires contiennent notamment des produits relatifs à l'exploitation de la centrale d'énergie «BHKW» pour un montant de EUR 1.325.239,52 (EUR 1.105.358,51 en 2005).

Note 17. Frais de personnel.

1. Détail des frais de personnel

Les frais de personnel au cours des deux derniers exercices se décomposent comme suit:

	31.12.2006	31.12.2005
	EUR	EUR
Salaires et traitements bruts	64.968.385,03	59.466.712,16
Charges sociales	7.786.301,29	7.280.574,81
Dont: charges pour pensions: 2006:	EUR 5.116.871,31	
2005:	EUR 4.701.142,12	
Autres frais de personnel	<u>742.376,13</u>	<u>1.247.076,80</u>
Total frais de personnel	73.497.062,45	67.994.363,77

Les «autres frais de personnel» comprennent notamment à la clôture 2006:

- des frais de pensions complémentaires versées par l'Hôpital pour EUR 244.930,51.
- des frais de formation continue pour EUR 176.024,90.

2. Nombre de personnes employées en moyenne au cours de l'exercice

Le nombre de personnes employées en moyenne au cours de l'exercice a évolué comme suit:

	2006 E.T.P.	2005 E.T.P.
Employés	1.053,40	1.013,69
Total	1.053,40	1.013,69

Note 18. Impôts sur les revenus et sur le capital. En vertu de l'article 22 de la loi du 10 décembre 1975, l'Hôpital est exonéré de tout impôt et taxe au profit de l'Etat et des communes, à l'exception des retenues à la source sur salaires et traitements et de la taxe sur la valeur ajoutée.

L'Hôpital n'étant imposable ni sur le revenu, ni sur le capital, aucune provision n'est effectuée à la clôture de l'exercice.

Note 19. Autres produits exceptionnels. Les autres produits exceptionnels se composent principalement des montants suivants à la clôture de l'exercice 2006:

	31.12.2006 EUR
Produits sur exercices antérieurs Sécurité Sociale (1)	713.855,53
Produits de cession d'autres éléments d'actif (2)	25.500,00
Libéralités, dons reçus (3)	47.430,98
Indemnités d'assurances touchées (4)	4.874,85
Produits sur exercices antérieurs divers	6.656,69
Subvention d'exploitation	21.636,45
Autres produits exceptionnels divers	17.945,61
Rentrées sur créances amorties	806,72
Total produits exceptionnels	838.706,83

(1) En 2006, l'Hôpital s'est vu attribuer par l'Union des Caisses de Maladie une avance de 95% de la prime de qualité obtenue pour l'exercice 2004 (EUR 521.645,00). L'avance a été calculée sur le budget opposable provisoire, le décompte définitif n'ayant pas encore été établi.

(2) Les produits de cessions d'éléments d'actifs cédés correspondent à la vente et à la reprise de matériel plus utilisé par l'Hôpital.

(3) Les libéralités et dons reçus correspondent aux dons utilisés dans le courant de l'exercice clôturé pour financer des charges d'exploitation de l'exercice (Cf. note 11).

(4) Les indemnités d'assurances correspondent à des remboursements d'assurance.

Note 20. Charges exceptionnelles. Les autres charges exceptionnelles se composent principalement des montants suivants lors de la clôture de l'exercice 2006:

	31.12.2006 EUR
Valeur comptable des éléments d'actif (1)	11.312,87
Charges d'amortissement exceptionnelles (2)	650,34
Autres charges exceptionnelles antérieures diverses	25.020,59
Total charges exceptionnelles	36.983,80

(1) La valeur comptable des éléments d'actifs cédés correspond à la différence entre la valeur brute et les amortissements pratiqués sur du matériel plus utilisé par l'Hôpital.

(2) Les charges d'amortissement exceptionnelles correspondent à l'activation au cours de l'exercice 2006 de projets d'investissements qui se trouvaient lors des exercices précédents sous le poste «immobilisations en cours».

Note 21. Engagements. Les engagements contractés par l'Hôpital au titre de contrats de crédit-bail s'élèvent à EUR 659.040,98 à la date de clôture de l'exercice (EUR 1.189.519,83 au 31 décembre 2005).

Les engagements contractés par l'Hôpital pour l'acquisition d'immobilisés s'élevaient au 31 décembre 2006 à EUR 1.501.552,06 (EUR 585.519,10 au 31 décembre 2005).

Note 22. Informations concernant les membres des organes d'administration. Des jetons de présence à concurrence de EUR 19.678,36 (EUR 16.102,88 au cours de l'exercice 2005) ont été alloués aux membres des organes d'administration en raison de leurs fonctions au cours de l'exercice 2006.

Note 23. Évènements postérieurs à la clôture. Les événements postérieurs à la clôture les plus importants sont décrits en note 2 point 3.

Les autres facteurs importants survenus après la clôture de l'exercice sont également repris dans le rapport de gestion 2006.

Référence de publication: 2011087707/688.

(110098024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

LUNAV S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 JUIL. 2011.

Pour: LUNAV S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011102208/16.

(110114851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

LUNAV S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 JUIL. 2011.

Pour: LUNAV S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011102209/16.

(110114852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Mediolanum Specialities SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.351.

En date du 15 juin 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé d'élire:

Deloitte S.A., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Pour Mediolanum Specialities SICAV-SIF

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011102212/16.

(110115447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Medimagicom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.517.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes dans votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

HAMERVATE LTD

GORDALE MARKETING LIMITED

Signatures

Référence de publication: 2011102214/13.

(110114908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

MGP Dean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.448.100,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.627.

—
*Extrait des résolutions
des associés du 28 juin 2011*

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour MGP Dean S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011102215/19.

(110115595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

MGP Jack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.199.275,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.137.

—
*Extrait des résolutions
de l'associé unique du 28 juin 2011*

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour MGP Jack S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011102216/19.

(110115584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

MGP June II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.622.

Extrait des résolutions des associés du 30 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l., dont le siège social est situé 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour MGP June II S.à r.l.
Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2011102217/18.

(110115589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

MGP Malthazar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.929.

Extrait des résolutions des associés du 28 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l., dont le siège social est situé 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour MGP Malthazar S.à r.l.
Delloula Aouinti
Gérante A

Référence de publication: 2011102218/18.

(110115677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

MGP Sun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.362.

*Extrait des résolutions
de l'associé unique du 29 juin 2011*

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 juin 2011.

Pour MGP Sun S.à r.l.
Delloula Aouinti
Gérante de classe A

Référence de publication: 2011102219/19.

(110115599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

iTaste, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 141.538.

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "iTaste", avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 août 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations 2446 du 7 octobre 2008,

modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 août 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations 1866 du 25 septembre 2009,

inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 141.538

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Diana HOFFMANN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital d'un montant de soixante-neuf mille huit cent soixante quinze euros (69.875,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-trois mille cinq cent soixante-huit euros (163.568,- EUR) à deux cent trente-trois mille quatre cent quarante-trois euros (233.443,- EUR) par l'émission de soixante-neuf mille huit cent soixante-quinze (69.875) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions antérieures.

2.- Souscription et libération.

3.- Modification de l'article 5 des statuts.

4.- Modification de l'article 8 des statuts.

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de soixante-neuf mille huit cent soixante quinze euros (69.875,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-trois mille cinq cent soixante-huit euros (163.568,- EUR) à deux cent trente-trois mille quatre cent quarante trois euros (233.443,- EUR) par l'émission de soixante-neuf mille huit cent soixante quinze (69.875) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions antérieures.

Deuxième résolution - Souscription - Libération

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les actions nouvelles ont été souscrites comme suit par:

a.- Monsieur Alain RIES, administrateur de sociétés, résidant rue du Centre 65, CH-1025 Saint-Sulpice (Suisse), ici représenté par Monsieur Paul WEILER, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2011.

Lequel mandataire a déclaré souscrire pour compte du mandant à quatre mille neuf cents soixante-deux (4.962) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et libérer intégralement ces nouvelles actions avec une prime d'émission d'un montant de quarante-et-un mille trente-cinq euros et soixante-quatorze cents (41.035,74 EUR), par un apport en nature de la créance qu'il détient envers la société d'un montant de quarante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-quatorze cents (45.997,74 EUR);

b.- Monsieur Paul DE LA ROCHEFOUCAULD, ingénieur, résidant 52, rue Agasse CH-1208 Genève (Suisse), ici représenté par Monsieur Paul WEILER, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2011.

Lequel mandataire a déclaré souscrire pour compte du mandant à mille huit cents trente et une (1.831) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et libérer intégralement ces nouvelles actions avec une prime d'émission d'un montant de quinze mille cent quarante deux euros et trente sept cents (15.142,37 EUR), par apport en nature de la créance qu'il détient envers la société d'un montant de seize mille neuf cent soixante treize cents trente sept euros (16.973,37 EUR),

c.- Codlam Inc., c/o Pictet & Cie, avec siège social à CH-1211 Genève, 60, Avenue des Acacias, ici représentée par Monsieur Paul WEILER, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2011.

Lequel mandataire a déclaré souscrire pour compte de la mandante à six mille trois cent dix (6.310) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et libérer intégralement ces nouvelles actions avec une prime d'émission d'un montant de cinquante-deux mille cent quatre-vingt-trois euros et soixante dix cents (EUR 52.183,70), par un apport en nature de la créance qu'elle détient envers la société d'un montant de cinquante-huit mille quatre cent quatre vingt treize euros et soixante dix cents (EUR 58.493,70);

d.- Monsieur Christian WANNER, épicier, résidant Route de Vevey 12 CH - 1096 Cully (Suisse) ici représenté par Monsieur Paul WEILER, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2011.

Lequel mandataire a déclaré souscrire pour compte du mandant à cinq mille soixante dix (5.070) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et libérer intégralement ces nouvelles actions avec une prime d'émission d'un montant de quarante-et-un mille neuf cent vingt huit euros et quatre vingt dix cents (EUR 41.928,90), par un apport en nature de la créance qu'il détient envers la société d'un montant de quarante-six mille neuf cent quatre vingt dix huit euros et quatre vingt dix cents (EUR 46.998,90);

e.- Monsieur Dominique LOCHER, épicier, résidant à 18, chemin des Pinsons, CH18000 Vevey (Suisse) ici représenté par Monsieur Paul WEILER, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2011.

Lequel mandataire a déclaré souscrire pour compte du mandant à mille deux (1.002) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et libérer intégralement ces nouvelles actions avec une prime d'émission d'un montant de huit mille deux cent quatre-vingt-six euros et cinquante quatre cents (EUR 8.286,54), par un apport en nature de la créance qu'il détient envers la société d'un montant de neuf mille deux cent quatre-vingt-huit euros et cinquante quatre cents (EUR 9.288,54);

f.- Monsieur Jean-François BLACHON, informaticien, résidant à 31, rue de Bissinges, F-74500 Publier (France), ici représenté par Monsieur Paul WEILER, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2011.

Lequel mandataire a déclaré souscrire pour compte du mandant à cent soixante et une (161) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et libérer intégralement ces nouvelles actions avec une prime d'émission d'un montant de mille trois cent trente et un euros et quarante sept cents (1.331,47 EUR), par un apport en nature de la créance qu'il détient envers la société d'un montant de mille quatre cent quatre vingt douze euros et quarante sept cents (EUR 1.492,47);

g.- HABERT DASSAULT FINANCE, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à F-75008 Paris, 9, Rond-Point des Champs Elysées, ici représentée par Monsieur Paul WEILER, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2011.

Lequel mandataire a déclaré souscrire pour compte de la mandante à dix-huit mille huit cent soixante-dix-huit (18.878) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et libérer intégralement ces nouvelles actions, avec une prime d'émission d'un montant total de cent cinquante-six mille cent vingt-et-un euros et six cents (EUR 156.121,06), par un

apport en nature de la créance qu'elle détient envers la société d'un montant de cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille et six cents (EUR 174.999,06);

h.- SCR RISQUE ET SÉRÉNITÉ, une société anonyme ayant son siège social à F92200 Neuilly sur Seine, 184, rue de la Pompe, ici représentée par Monsieur Paul WEILER, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2011.

Lequel mandataire a déclaré souscrire pour compte de la mandante à vingt-trois mille cent quatre-vingt-treize (23.193) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et libérer intégralement ces nouvelles actions avec une prime d'émission d'un montant de cent quatre-vingt-onze mille huit cent six euros et onze cents (EUR 191.806,11), par un apport en nature de la créance qu'elle détient envers la société d'un montant de deux cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et onze cents (EUR 214.999,11);

i.- Monsieur André HOFFMANN, administrateur de sociétés, demeurant à 4 place du Casino, CP 738 1110 Morges, Suisse, ici représenté par Monsieur Paul WEILER, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2011.

Lequel mandataire a déclaré souscrire pour compte du mandant à huit mille quatre cent soixante-huit (8.468) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et libérer intégralement ces nouvelles actions avec une prime d'émission d'un montant de soixante-dix mille trente euros et trente six cents (EUR 70.030,36), par un apport en nature de la créance qu'il détient envers la société d'un montant de soixante-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et trente six cents (EUR 78.498,36);

Conformément à l'article 26-1 de la Loi, l'apport en nature fait l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprise. L'apport a été évalué et vérifié par un rapport de Van Cauter-Snauwaert & Co S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à 80, rue des Romains, L-8041 Strassen (RCS B52.160), sous la signature de Monsieur Erik SNAUWAERT, en date du 30 mai 2011 lequel déclare que:

«Sur base de nos diligences et sous condition que la société et sa filiale soient en mesure de réaliser leur projet et réaliser la rentabilité nécessaire dans le futur, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 69.875 actions de EUR 1,00 chacune, augmenté d'une prime d'émission d'un montant de 8,27 EUR par action totalisant EUR 647.741,25.»

Le rapport après avoir été paraphé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'attribuer les soixante-neuf mille huit cent soixante quinze (69.875) nouvelles actions aux Souscripteurs conformément à leurs souscriptions telle que ci-dessus.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent trente-trois mille quatre cent quarante trois euros (233.443,- EUR), représenté par deux cent trente-trois mille quatre cent quarante trois (233.443) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le huitième paragraphe de l'article 8 afin que les décisions du conseil d'administration ne soient prises qu'à la majorité (simple) des administrateurs présents ou représentés lors d'une réunion.

L'article 8 aura alors la teneur suivante:

« **Art. 8. (huitième paragraphe).** Les décisions ne sont prises qu'à la majorité (simple) des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 2.700,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.WEILER, N.GLOESENER, D.HOFFMANN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01 juillet 2011. Relation: LAC/2011/29803. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103295/158.

(110118660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Mini Movie International Channel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 125.861.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 22 juin 2011

Il résulte de la Résolution prise par l'Assemblée générale des Associés de la Société en date du 22 juin 2011 que la démission de Monsieur Vladimir Novikov demeurant à demeure à 4, Maliy Nikolopeskovskiy Pereulok, l'appartement 12, Moscou, Fédération de Russie comme Gérant de la Société a été acceptée avec effet au 30 juin 2011 et que la nomination de Monsieur Jürgen ZIESSNITZ demeurant à 12, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, comme Gérant de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2011 a été décidée et cela pour une durée de 12 mois.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Pour extrait conforme
Mini Movie International Channel S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011102221/17.

(110114850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Mondo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 7.500.000,00.

Siège social: L-3895 Foetz, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 16.619.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2011 que l'actionnaire unique de la Société a décidé de renouveler le mandat de la société VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8041 Strassen, 40, rue des Romains, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52610, comme réviseur d'entreprise agréé jusqu'à l'assemblée générale statuant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2011102222/16.

(110115066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

MSI Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 263.127,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.173.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 16 juin 2011

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société de droit Luxembourgeois, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477 avec siège social au 400, Route D'Esch, L-1471, Luxembourg a été renouvelé en tant que réviseur d'entreprise pour les comptes consolidés avec effet à partir de la date de l'Assemblée jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes consolidés de l'année 2011.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

MSI Beta S.à r.l.
Représenté par M. Matthijs BOGERS
Gérant

Référence de publication: 2011102223/17.

(110114854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Naeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.692.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes dans votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

HAMERVATE LTD

GORDALE MARKETING LIMITED

Signatures

Référence de publication: 2011102224/13.

(110114906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

O'Key Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.533.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires de la Société, prises en date du 8 juin 2011, que les actionnaires de la Société ont décidé le renouvellement du mandat de KPMG Audit en sa qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle tenue en 2012 et approuvant les comptes pour l'année se terminant le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011102225/16.

(110114872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

P.T.R. Finances S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 1.200.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.009.

Constituée suivant acte reçu par M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 2003, publié au Mémorial C N° 127 du 30 janvier 2004.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2011**Quatrième résolution*

Suite aux modifications intervenues dans la composition du Conseil d'Administration, l'Assemblée prend acte et ratifie:

- la nomination de Monsieur Emmanuel Fossorier, né le 8 janvier 1972 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant professionnellement à F-92800 Puteaux, 31/32, Quai de Dion Bouton, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Thierry Marraud, démissionnaire.
- la nomination de Monsieur Cédric de Bailliencourt, en qualité de Président, nominations faites par le Conseil d'Administration en sa séance du 23 mars 2011. Ces mandats s'achèveront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017.

Pour extrait conforme

Cédric de Bailliencourt / Emmanuel Fossorier

Référence de publication: 2011102226/20.

(110114953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Paneuropa Real Estate HoldCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 118.326.

—
Les comptes annuels au 30.11.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 JUIL. 2011.

Pour: PANEUROPA REAL ESTATE HOLDCO

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Woziniak / Guy Kettmann

Référence de publication: 2011102227/16.

(110114867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Paneuropa Real Estate InvestCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.998.575,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 118.879.

—
Les comptes annuels au 30.11.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 JUIL. 2011.

Pour: PANEUROPA REAL ESTATE INVESTCO

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Woziniak / Guy Kettmann

Référence de publication: 2011102228/16.

(110114868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Pradera Southern Formia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.359.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 JUIL. 2011.

Pour: PRADERA SOUTHERN FORMIA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011102229/16.

(110114862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Unity Foundation, Fondation.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 17, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg G 95.

Bilan au 31.12.2010

	2010	2009
ACTIF		
A. Capital souscrit non versé	-	-
I. Capital souscrit non appelé	-	-
II. Capital souscrit appelé et non versé	-	-
B. Frais d'établissement	-	-
C. Actif immobilisé		
I. Immobilisations incorporelles	-	-
II. Immobilisations corporelles	1 819,64	6 541,70
III. Immobilisations financières	-	-
	<u>1 819,64</u>	<u>6 541,70</u>
D. Actif circulant		
I. Stocks	-	-
II. Créances	72 410,99	77 741,84
dont la durée résiduelle est inférieur ou égal à 1 an:		
dont la durée résiduelle est supérieure ou égale à 1 an:		
III. Valeurs mobilières	-	-
IV. Avoirs en banques, avoirs en chèques postaux, chèques et encaisse	296 749,11	325 560,09
	<u>369 160,10</u>	<u>403 301,93</u>
E. Comptes de régularisation	168 088,68	94 078,18
	<u>539 068,42</u>	<u>503 921,81</u>
PASSIF		
A. Fonds Associatifs		
I. Fonds associatifs	58 435,44	58 435,44
II. Primes d'émission	-	-
III. Réserves de réévaluation	-	-
IV. Réserves	-	-
V. Résultats reportés	276 083,33	240 852,56
VI. Résultats de l'exercice	72 570,84	35 230,77
VII. Acomptes sur dividendes	-	-
VIII. Subvention d'investissement en capital	-	-
IX. Plus-values immunisées	-	-
	<u>407 089,61</u>	<u>334 518,77</u>
B. Dettes subordonnées		
dont la durée résiduelle est inférieur ou égal à 1 an:	-	-
dont la durée résiduelle est supérieure ou égale à 1 an:		
C. Provisions	-	-
D. Dettes	15 116,92	98 098,60
dont la durée résiduelle est inférieur ou égal à 1 an:		
dont la durée résiduelle est supérieure ou égale à 1 an:		
E. Comptes de régularisation	116 861,89	71 304,44
	<u>539 068,42</u>	<u>503 921,81</u>

Généralités:	UNITY FOUNDATION (Fondation) tient ses livres en Euros. Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de la législation luxembourgeoise et aux pratiques généralement admises au Luxembourg. UNITY FOUNDATION a été constituée le 12 avril 1991. Elle a pour but la fourniture d'aide aux personnes en difficulté, la promotion d'activités sociales utiles à la communauté, l'octroi de prêts à ceux engagés dans des projets de service à leur prochain et le développement socio-économique dans les pays en voie de développement et dans le monde entier.
Immobilisations incorporelles et corporelles:	Les immobilisations corporelles et incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilisation.
Avoirs en banques et dettes bancaires:	Les avoirs en devises ont été convertis au cours de change de la date de clôture du bilan.

Pour copie conforme
GT Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Budget Prévisionnel 2011 Unity Foundation Luxembourg

SORTIES		ENTREES	
Nature	Montant en €	Nature	Montant en €
Projets d'aide	-	Contributions aux projets d'aide	
Projets	718 000,00	Cofinancements	495 000,00
Imprévus	7 200,00	Frais administratifs	69 500,00
		Subsides Communes et autres	18 000,00
Média et sensibilisation		Entrées de fonds	
Campagnes sensibilisation	700,00	Dons	200 000,00
Relations publiques	7 750,00	Ordres permanents	41 000,00
Festivités 2011	16 600,00	Actions/ventes	2 000,00
		Intérêts bancaires	2 500,00
Fonctionnement		Provision projets 2011	85 250,00
Loyer	10 800,00		
Cotisations diverses	550,00		
Frais de personnel	123 150,00		
Gestion informatique	11 000,00		
Gestion générale	4 000,00		
Audit annuel	13 500,00		
Divers			
TOTAL	913 250,00	TOTAL	913 250,00

Comptes annuels au 31 décembre 2010

Rapport sur les comptes annuels

Conformément à notre lettre d'engagement du 28 février 2007, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de UNITY FOUNDATION (Fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2010 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission

de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de UNITY FOUNDATION (Fondation) au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

PKF ABAX Audit

Cabinet de révision agréé

Représenté par Pascal Espen / Ronald Weber

Réviseur d'entreprises agréé / Réviseur d'entreprises agréé

Bilan au 31 décembre 2010

ACTIF	Val.brutes	Corr.valeur	2010 EUR	2009 EUR
C. ACTIF IMMOBILISE				
II. Immobilisations corporelles (Note 3)	11 793,31	(9 973,67)	1 819,64	6 541,70
Total (C)	11 793,31	(9 973,67)	1 819,64	6 541,70
D. ACTIF CIRCULANT				
II. Créances				
1. Créance résultant de ventes et prestations de service				
a) dont la durée est inférieure ou égale à 1 an	195,00	0,00	195,00	656,00
4. Autres créances				
a) dont la durée est inférieure ou égale à 1 an	72 215,99	0,00	72 215,99	77 085,84
IV. Avoirs en banque, avoirs en compte chèques postaux, chèques et encaisse				
	296 749,11	0,00	296 749,11	325 560,09
E. COMPTES DE REGULARISATION				
	168 086,68	0,00	168 088,68	94 078,18
Total (D+E)	537 248,78	0,00	537 248,78	497 380,11
TOTAL GENERAL (C+D+E)			539 088,42	503 921,81
PASSIF			2010 EUR	2009 EUR
A. FONDS ASSOCIATIFS				
I. Fonds associatifs			58 435,44	58 435,44
V. Résultats reportés (Note 2)				
			276 083,33	240 852,56
VI. Résultat de l'exercice				
			72 570,84	35 230,77
Total (A)			407 089,61	334 618,77
C. DETTES				
4. Dettes sur achats et prestations de service				
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an			12 770,88	8 487,11
8. Dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale				
b) dettes au titre de la sécurité sociale			2346,04	580,07
9. Autres dettes				

a) dont la durée résiduelle est Inférieure ou égale à 1 an	0,00	89 031,42
D. COMPTES DE REGULARISATION	116 861,89	71 304,44
Total (C+D+D.bis)	131 978,81	169 403,04
TOTAL GENERAL (A+C+D+D.bis)	639 068,42	803 921,81

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels

Compte de profits et Pertes de l'exercice 2010

CHARGES	2010	2009
	EUR	EUR
2. a) Consommation de marchandises et de matières premières et consommables	11 174,22	8 789,76
b) Autres charges externes	59 582,64	41 710,39
3. Frais de personnel		
a) salaires et traitements	84 766,85	76 992,48
b) charges sociales couvrant les salaires et traitements	11 100,36	12 313,88
4. Corrections de valeur		
a) sur immobilisations corporelles (Note 3)	5707,48	2 811,91
5. Autres charges d'exploitation	565 474,15	545 574,20
7. Intérêts et charges assimilées		
b) autres intérêts et charges	4 812,14	4 020,75
10. Charges exceptionnelles	0,00	270,47
13. Résultat de l'exercice	72 570,84	35 230,77
Total	815 208,68	727 714,61
PRODUITS	2010	2009
	EUR	EUR
1. Montant net du chiffre d'affaires	803 755,01	681 999,38
7. Autres intérêts et produits assimilés		
b) autres intérêts et produits assimilés	2 629,52	1 077,44
9. Produits exceptionnels (Note 4)	8 824,15	44 637,79
Total	815 208,68	727 714,61

ANNEXE

Note 1. Généralités. UNITY FOUNDATION (Fondation) a été constituée le 12 avril 1991. Elle a pour but la fourniture d'aide aux personnes en difficulté, la promotion d'activités sociales utiles à la communauté, l'octroi de prêts à ceux engagés dans des projets de service à leur prochain et le développement socio-économique dans les pays en voie de développement et dans le monde entier.

Note 2. Principes, Règles et Méthodes comptables.

Principes généraux:

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises au Luxembourg.

L'association tient sa comptabilité en EUR; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette monnaie.

Note 3. Immobilisations.

	2010	2009
	EUR	EUR
Coûts d'acquisitions		
Prix d'acquisition au début de l'exercice:	10 807,89	2 358,73
Augmentation au cours de l'exercice:	985,42	8 449,16
Sorties au cours de l'exercice:	0,00	0,00
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice:	11 793,31	10 807,89
Amortissement cumulé		
Correction de valeur au début de l'exercice:	4 266,19	1 454,28
Correction de valeur de l'exercice:	5 707,48	2 811,91
Sorties au cours de l'exercice:	0,00	0,00
Correction de valeur à la fin de l'exercice:	9 973,67	4 266,19
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	1 819,64	6 541,70

Note 4. Produits exceptionnels. Au 31 décembre 2010, les produits exceptionnels se composent essentiellement d'une reprise de provision d'exploitation pour un montant de EUR 7.650,00 et d'une reprise sur correction de valeur sur créances pour un montant de EUR 1.174,15.

Note 5. Comptes de régularisation. Les comptes de régularisation à l'actif et au passif se composent respectivement des charges constatées d'avance et des produits constatés d'avance relatifs aux projets soutenus par la Fondation. Les charges constatées d'avance reprennent les fonds versés aux partenaires en 2010, mais relatifs à l'exercice 2011. Les produits constatés d'avance reprennent les fonds reçus du Ministère des Affaires Etrangères en 2010, mais relatifs à l'exercice 2011.

Référence de publication: 2011107544/216.

(110121542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Merwood Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103204/10.

(110117670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Montaligno S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3391 Peppange, 11, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 93.918.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103213/10.

(110117581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Morgan Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103214/10.

(110117042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Nevest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.039.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103215/10.

(110117331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.
